

Cote du document: EB 2009/98/R.9/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 6
Date: 16 décembre 2009
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Politique révisée du FIDA en matière de dons

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec les responsables du FIDA ci-après:

Jean-Philippe Audinet

Directeur par intérim, Division des politiques

téléphone: +39 06 5459 2305

courriel: j.audinet@ifad.org

Edward Heinemann

Responsable du programme de changement et de réforme, Bureau du Président

téléphone: +39 06 5459 2398

courriel: e.heinemann@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Résumé	iv
I. Pourquoi une politique révisée?	1
II. Cadre actuel du financement sous forme de dons	2
III. Portefeuille de dons du FIDA	4
IV. Politique du FIDA en matière de dons	9
V. Mise en œuvre de la politique révisée en matière de dons	11
VI. Conclusions et recommandations	14

Annexes

I. Allocation de ressources pour les dons 2004-2008	16
II. Résultats et impact des dons sélectionnés	20
III. Programmes de dons d'autres institutions financières internationales	27
IV. Cadre logique de la politique révisée en matière de dons	30
V. Politique du FIDA en matière de dons et secteur privé	31

Sigles et acronymes

CIRAF	Centre mondial d'agroforesterie
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
EPP	Évaluation de programme de pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
IFI	Institution financière internationale
OAC	Organisation à assise communautaire
OE	Bureau de l'évaluation
OSC	Organisation de la société civile
PCE	Programme de coopération élargie (FIDA/ONG)
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la politique révisée du FIDA en matière de dons.

Résumé

1. L'actuelle politique du FIDA en matière de dons a été approuvée en décembre 2003. Depuis lors, tout un éventail de questions nouvelles ont vu le jour qui ont des effets à la fois négatifs et positifs sur le quotidien des ruraux vivant dans la pauvreté; de nouveaux acteurs ont investi le champ du développement rural – dont beaucoup ouvrent des perspectives de partenariats pour le FIDA; et le Fonds lui-même a évolué, établissant de nouvelles stratégies et politiques institutionnelles qui créent un contexte neuf pour le financement sous forme de dons. Tous ces facteurs font que le moment est opportun pour s'interroger sur la mesure dans laquelle la politique en vigueur demeure pertinente et sert l'objectif général du FIDA, et pour y apporter des modifications si nécessaire. Un engagement à cet effet figurait dans le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA.
2. La politique actuelle définit les objectifs stratégiques du portefeuille de dons: i) promouvoir des travaux de recherche utiles aux pauvres sur les approches novatrices et les options technologiques en vue de renforcer l'impact sur le terrain; et/ou ii) renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, y compris les organisations à assise communautaire et les ONG. Le niveau de l'enveloppe destiné aux dons se situait à 7,5% du programme de travail total du FIDA et deux "guichets" distincts étaient prévus: pour les dons mondiaux et régionaux (5%) et pour les dons-pays (2,5%). Les partenaires admis à bénéficier de dons sont: les États membres en développement; les organisations intergouvernementales; les organisations de la société civile, y compris les ONG; et les initiatives hébergées par le FIDA. La politique définit également des seuils d'approbation pour les dons: les projets financés par des dons "importants" de plus de 200 000 USD sont présentés au Conseil d'administration pour approbation, tandis que les projets financés par de "petits" dons de 200 000 USD ou moins sont approuvés par le Président. À la suite de l'adoption de la politique, en 2005, les ressources destinées aux dons ont été incluses dans les allocations par pays du système d'allocation fondé sur la performance et, en 2007, lorsque le Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) a été approuvé, le guichet-pays s'est vu réduit à 1,5% du programme de travail et réservé aux seuls pays classés "vert" (prêts uniquement). Par conséquent, aujourd'hui, l'ensemble des ressources disponibles au titre du portefeuille de dons représente 6,5% du programme de travail total.
3. En vertu de la politique actuelle, le FIDA a accordé, entre 2004 et 2008, 389 dons à plus de 230 organisations, pour un montant global de 187 millions d'USD, pour leur permettre de mener conjointement les activités convenues. Nombre des projets ainsi financés ont produit des résultats positifs. Ils ont donné la possibilité au FIDA de nouer ou de consolider des partenariats avec diverses institutions et de promouvoir une collaboration axée sur les difficultés rencontrées par les ruraux pauvres. Ils ont permis de mettre à l'essai et de diffuser de nouvelles technologies agricoles utiles aux pauvres, de définir de nouvelles approches au niveau communautaire et au-delà, de faire pression en faveur de l'évolution des politiques ou des institutions concernées par le développement rural, et – surtout – de tirer des enseignements quant à l'impact positif qu'il est possible d'avoir sur les moyens d'existence des ruraux pauvres. Le guichet-pays a également aidé le FIDA à s'orienter vers une approche des programmes de pays qui relie entre elles toutes les activités appuyées par le Fonds dans le pays.
4. Le FIDA en a tiré des enseignements importants. Premièrement, il a appris à utiliser le portefeuille de dons de façon plus volontariste pour tenir compte de

ses priorités institutionnelles – et en se concentrant davantage sur l'innovation et l'apprentissage. Deuxièmement, à s'assurer systématiquement que les projets financés par des dons sont directement associés à d'autres aspects du programme de pays ou contribuent à dessiner son évolution future. Troisièmement, à se servir du portefeuille de dons pour élargir les partenariats du FIDA et appuyer plus directement les acteurs du secteur privé dans les efforts qu'ils déploient pour aider les producteurs ruraux pauvres à augmenter leurs revenus et à renforcer leur sécurité alimentaire. Quatrièmement, le Fonds a appris à optimiser ses procédures internes de manière à réduire les coûts de transaction et à garantir que ses propositions de don soient cohérentes d'un point de vue stratégique et d'excellente qualité. Cinquièmement, à réduire le temps qu'il faut à une proposition de don pour passer du stade de la note conceptuelle à celui du premier décaissement des fonds. Enfin, à améliorer la supervision et les enseignements tirés des projets financés par des dons et à appliquer ces enseignements aux cycles de conception des projets et des options stratégiques pour le pays.

5. Le but principal de la politique de dons révisée est de promouvoir des approches et technologies efficaces et/ou innovantes ainsi que des politiques et institutions propices qui favorisent le développement agricole et rural, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif primordial du FIDA – à savoir l'autonomisation des femmes et des hommes pauvres en milieu rural. Cette politique vise également à aider le FIDA, ses partenaires et les autres parties prenantes du développement rural à affiner leur connaissance et leur compréhension de ces éléments.
6. La politique révisée se propose spécifiquement: a) de promouvoir des activités innovantes et d'élaborer des technologies et des approches novatrices au profit du groupe cible du FIDA; b) d'intensifier les activités de sensibilisation, de plaidoyer et de concertation s'agissant des questions importantes pour les ruraux pauvres qui sont mises en avant par ce groupe cible; c) de renforcer la capacité des institutions partenaires à fournir toute une gamme de services d'appui aux ruraux pauvres; et d) d'améliorer l'assimilation des enseignements, la gestion des savoirs et la diffusion de l'information sur les questions liées à la réduction de la pauvreté rurale auprès des parties prenantes, au sein des régions et de l'une à l'autre.
7. Toutes les activités financées par des dons chercheront à produire au moins un des résultats escomptés et se conformeront à un ensemble de critères stratégiques. Elles devraient: refléter le cadre stratégique du FIDA ainsi que les politiques et stratégies pertinentes; permettre au Fonds de capitaliser et de gérer plus efficacement les savoirs sur la réduction de la pauvreté rurale, en vue d'une transposition ultérieure à plus grande échelle; promouvoir les partenariats d'apprentissage avec les partenaires clés dans le domaine du développement rural, en les axant expressément sur la réduction de la pauvreté rurale; être gérées à distance par le FIDA et ne pas constituer des activités normalement financées par son budget administratif; lorsqu'elles supposent d'œuvrer dans des États membres en développement, apporter un appui et contribuer aux programmes de pays du FIDA, en cours et/ou prévus; et – dans le cas de dons au titre du guichet mondial-régional – avoir une valeur ajoutée, au-delà des seuls avantages obtenus au niveau national.
8. Comme au titre de la politique actuelle, les partenaires à la mise en œuvre d'activités financées par des dons incluront: les États membres en développement; les organisations intergouvernementales où siègent ces États; les organisations de la société civile, y compris les ONG; et les initiatives hébergées par le FIDA. Cela dit, les entités commerciales du secteur privé seront également éligibles à un financement par don pour des activités spécifiques et convenues visant à donner aux femmes et hommes pauvres en

milieu rural les moyens de s'assurer des salaires plus élevés et une sécurité alimentaire accrue.

9. La politique révisée s'appliquera à tous les dons du guichet mondial/régional, ainsi qu'à tous les dons du guichet-pays dans les pays classés "vert". Elle concernera aussi les pays classés "rouge" et "jaune" en utilisant dans ce cas un financement sous forme de don au titre du CSD, avec l'aval du gouvernement concerné, de manière à appuyer les activités non examinées et approuvées dans le cadre d'un projet d'investissement gouvernemental plus large.
10. La politique sera mise en œuvre comme suit:
 - **Allocation de ressources pour les dons.** Aucun changement ne sera apporté aux niveaux actuels des ressources affectées aux dons dans le programme de travail.
 - **Accentuation du processus concurrentiel.** Les ressources destinées aux dons du guichet mondial/régional seront distribuées au sein du FIDA selon un processus de sélection concurrentiel, sur la base des plans de travail stratégiques pour ces dons de chaque division.
 - **Assurance et amélioration de la qualité.** Un système d'assurance et d'amélioration de la qualité spécifique sera mis au point et appliqué aux dons de montants importants.
 - **Approbaton des dons.** Les procédures d'approbation seront simplifiées: le pouvoir délégué au Président se verra porté à 500 000 USD, au lieu du seuil actuel fixé à 200 000 USD, sans modifier la part des petits dons dans le programme général; et les dons supérieurs à 500 000 USD devront être approuvés par le Conseil d'administration suivant une procédure dite de défaut d'opposition. Toutefois, tous les dons destinés à des entités à but lucratif du secteur privé, indépendamment de leur montant, seront présentés pour approbation au Conseil d'administration lors de ses sessions ordinaires.
 - **Supervision et évaluation.** Des critères minimum seront définis pour la supervision des dons, et des dispositions de supervision seront détaillées à la fois dans les plans de travail stratégiques et dans les propositions de don elles-mêmes. Il est également recommandé que le Bureau de l'évaluation examine la politique dans les trois ans suivant son approbation.
 - **Apprentissage et gestion des savoirs.** Le portefeuille de dons aura une efficacité plus grande en tant que plate-forme de gestion des savoirs et de transposition à plus grande échelle. L'apprentissage et la gestion des savoirs seront intégrés au cycle des projets de don.
 - **Présentation de rapports.** La direction du FIDA rendra compte au Conseil d'administration par l'intermédiaire d'un plan de travail synthétique annuel sur les stratégies relatives aux dons, du rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement et de rapports sur les dons approuvés au cours de la période précédant immédiatement chaque session.

11. Il est entendu qu'il importe d'améliorer la planification et la gestion du portefeuille de dons. Il faudra à cette fin de nouvelles procédures pour les projets financés par des dons, lesquelles seront élaborées une fois approuvée la politique révisée.
12. La politique devrait, après révision, améliorer notablement le portefeuille de dons, en le rendant plus stratégique, plus efficace et plus efficient. Aucun coût supplémentaire net n'est prévu pour la mise en œuvre de la politique.

Politique révisée du FIDA en matière de dons

I. Pourquoi une politique révisée?

1. L'actuelle politique du FIDA en matière de dons a été approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2003. Depuis lors, tout un éventail de questions nouvelles ont vu le jour qui compromettent les moyens d'existence des hommes et des femmes pauvres en milieu rural. La flambée des prix des produits alimentaires et des carburants et la récession économique mondiale qu'elle a entraînée ont encore aggravé la pauvreté et la faim qui touchent des millions de ruraux démunis; pour la première fois dans l'histoire, plus d'un milliard de personnes sont sous-alimentées dans le monde. La production agricole n'est pas en mesure de répondre à la demande de nourriture, et il est urgent d'aider les exploitants ruraux pauvres à accroître leur productivité et à renforcer leur sécurité alimentaire, et en même temps à devenir moins vulnérables aux effets de plus en plus marqués du changement climatique. La politique en matière de dons doit constituer un vecteur efficace d'assistance aux hommes et aux femmes pauvres des zones rurales face aux problèmes qu'ils rencontrent aujourd'hui, grâce à de nouvelles approches, de nouvelles technologies et de nouvelles idées.
2. Les projets financés par des dons offrent au FIDA la possibilité importante de nouer et d'entretenir des partenariats avec d'autres acteurs clés œuvrant dans le domaine du développement rural. Depuis que la politique actuelle a été élaborée, de nouveaux acteurs ont investi le champ du développement rural – en particulier des fondations privées et de nouveaux donateurs bilatéraux; les entreprises du secteur privé jouent un rôle de plus en plus important en tant que moteurs de la croissance dans le secteur agricole. Il faut que le FIDA soit en mesure de bâtir des partenariats pertinents et efficaces avec tous. De même, certains des partenaires traditionnels du Fonds évoluent: la réorganisation en cours du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), par exemple, est susceptible d'avoir une incidence majeure sur les alliances passées par le FIDA avec ses membres. Le Fonds doit confirmer que sa politique en matière de dons l'aide à maintenir les divers partenariats qui sont une condition préalable à la réalisation de son objectif primordial de développement.
3. Au cours des cinq dernières années, le FIDA lui-même a évolué. Son Cadre stratégique 2007-2010 donne des orientations opérationnelles plus fermes que son prédécesseur. Le Fonds a instauré une approche basée sur les programmes de pays pour ses interventions de développement et a défini des stratégies concernant l'innovation, la gestion des savoirs, la consolidation du secteur privé et les partenariats. En avril 2007, il a adopté une politique en matière de dons concernant spécifiquement le Cadre pour la soutenabilité de la dette. Autant de facteurs qui créent un nouveau contexte s'agissant de l'utilisation des dons – et offrent l'occasion de revoir la politique afin de veiller à ce qu'elle soit parfaitement conforme aux priorités et objectifs institutionnels du FIDA et y contribue activement.
4. Durant les cinq ans qui se sont écoulés entre le 1^{er} janvier 2004, date d'entrée en vigueur de l'actuelle politique de dons, et 2008, le FIDA a accordé 389 dons à plus de 230 organisations, pour un montant de 187 millions d'USD, pour leur permettre de mener conjointement les activités convenues. Il dispose donc d'une somme d'expériences considérable en matière de mise en œuvre et d'impact de projets financés par des dons, dont il convient de tirer des enseignements importants.
5. Tous ces points donnent à penser que le moment est opportun pour réfléchir à la meilleure façon de mettre les dons au service de l'objectif primordial du FIDA. C'est aussi l'occasion de déterminer si la politique d'origine est toujours pertinente au vu

de la direction et de l'orientation des activités financées par des dons, et de la modifier si nécessaire. Un engagement à cet effet figurait dans le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, publié en décembre 2008, où il était souligné que la politique révisée devrait chercher "à optimiser l'impact des ressources limitées du FIDA et à en assurer une utilisation plus stratégique".

II. Cadre actuel du financement sous forme de dons

6. **Les origines.** Avant l'approbation, en décembre 2003, de l'actuelle politique du FIDA en la matière, le Fonds octroyait déjà des dons pour des activités menées par des organisations intergouvernementales et des ONG dans trois catégories distinctes: a) recherche agricole; b) recherche et formation non agricoles; et c) Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE).
7. Les principaux objectifs de l'appui apporté par le FIDA à la recherche agricole ont été de financer des programmes de recherche et de formation spécifiques et utiles aux pauvres, mis en œuvre essentiellement par des centres internationaux de recherche agricole (CIRA), et de les recentrer sur les besoins des petits exploitants. Une évaluation réalisée en 2002 a noté que, grâce à ce programme et à sa relation avec le système du GCRAI, le FIDA avait "joué un rôle important, dans le domaine des politiques générales comme dans celui du plaidoyer, en encourageant la recherche agricole axée sur les besoins des pauvres et en s'attaquant à des aspects cruciaux de la pauvreté", et avait enregistré plusieurs succès importants, dont l'établissement de partenariats efficaces avec un certain nombre de CIRA et le renforcement de systèmes nationaux de recherche agricole.
8. Les dons du FIDA pour la recherche et la formation non agricoles, entre autres activités, ont appuyé un large éventail d'innovations liées à la réduction de la pauvreté rurale aux niveaux mondial, régional et national. Proposée à des partenaires variés – y compris des ONG, des organisations régionales et intergouvernementales et des organismes hébergés par le FIDA, tels que le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification et la Coalition internationale pour l'accès à la terre –, cette catégorie de dons a constitué un outil souple pour créer des ressources importantes en termes de savoirs, de technologie, de renforcement des capacités et d'initiatives de politique générale.
9. Le PCE a été lancé en 1987 afin de mettre rapidement de petits dons (moins de 100 000 USD) à la disposition des ONG pour des activités expérimentales et pilotes. Les efforts encouragés par le PCE visaient avant tout à tester des technologies novatrices ainsi que des approches et mécanismes appropriés ou innovants (utiles aux pauvres) et à favoriser le renforcement des capacités au profit des pauvres¹. Le programme a permis au FIDA de nouer des partenariats avec de nombreuses ONG, d'en apprendre davantage sur les approches participatives de réduction de la pauvreté, et d'apprécier la valeur du rôle que les ONG peuvent jouer dans le renforcement de la capacité des ruraux pauvres pour qu'ils puissent prendre part à la concertation politique nationale.
10. **La politique du FIDA en matière de dons de 2003.** La politique du FIDA en matière de dons² approuvée en 2003 a regroupé les trois catégories dans un cadre unique. Attestant de ses origines à cet égard, elle définit les objectifs stratégiques du portefeuille de dons comme suit: i) promouvoir les travaux de recherche utiles

¹ Durant la première décennie d'existence du FIDA, l'article 7, section 1 b) de l'*Accord portant création du FIDA*, qui stipule que le "Fonds n'accorde de moyens financiers qu'aux États en développement qui sont Membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales aux travaux desquelles ces Membres participent", était interprété comme signifiant qu'il n'était pas envisageable de faire un don à une ONG. Avec la mise en œuvre du PCE, le Fonds reconnaissait qu'en ne finançant pas les activités des ONG, il se privait de la possibilité de tirer parti de leur expérience et de leur savoir-faire pour améliorer ses propres approches en matière d'identification, de conception, d'exécution et d'évaluation de ses projets, contribuant ainsi à une réactivité et une viabilité accrues de ses opérations de développement.

² Document EB 2003/80/R.5.

aux pauvres sur les approches novatrices et les options technologiques pour accentuer l'impact sur le terrain; et/ou ii) renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, y compris les organisations à assise communautaire (OAC) et les ONG³.

11. Cette politique s'inspirait du Cadre stratégique du FIDA 2002-2006 en vue de recenser les activités à soutenir au moyen de dons, à savoir: i) inventorier et expérimenter des approches novatrices et reproduire à plus grande échelle celles qui permettent d'atteindre les ruraux pauvres; ii) mobiliser les connaissances disponibles sur les stratégies de réduction de la pauvreté rurale et les diffuser auprès des partenaires nationaux et internationaux; iii) favoriser la mise en place de partenariats nationaux associant les pauvres, les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile; iv) contribuer à l'établissement d'un cadre national d'institutions et de politiques en faveur des pauvres; et v) déployer une action de plaidoyer aux plans régional et international afin d'influer sur les politiques qui déterminent les options en matière de développement rural.
12. La politique confirmait le niveau de l'enveloppe de dons à 7,5% du programme de travail total du FIDA et deux "guichets" distincts étaient prévus: l'un pour les dons mondiaux et régionaux (5% du programme de travail) et l'autre pour les dons-pays (2,5%). Les deux guichets sont régis par les objectifs stratégiques d'ensemble en matière de dons et les attributions se font sur la base d'un processus concurrentiel. Les partenaires admis à bénéficier des activités financées par des dons sont: les États membres en développement; les organisations intergouvernementales; les organisations de la société civile (OSC), y compris les ONG et les organisations communautaires ou locales; et les initiatives hébergées par le FIDA⁴. Enfin, la politique a défini des dispositions relatives au mode d'approbation des dons, en vertu desquelles les projets financés par des dons "importants" de plus de 200 000 USD sont présentés au Conseil d'administration pour approbation, tandis que toutes les propositions de "petits" dons inférieurs ou égaux à 200 000 USD ou moins peuvent être approuvées par le Président⁵.
13. **Modifications ultérieures.** L'introduction du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) au titre de la sixième reconstitution des ressources du FIDA a eu pour conséquence qu'à partir de 2005, les dons-pays ont été octroyés dans le cadre même du SAFP. Les allocations nationales annuelles suivantes du SAFP ont donc inclus des fonds destinés aux dons-pays. Les considérations spécifiques qui régissent l'allocation sont les suivantes: pour chaque région, l'octroi de dons est basé sur les notes SAFP des pays classés "vert"; aucun don n'est accordé aux pays qui ne sont pas des emprunteurs effectifs au titre du SAFP; et le montant total – prêts et dons – attribué à un pays ne peut pas être supérieur à l'allocation totale au titre du SAFP au pays concerné.
14. En avril 2007, le Conseil d'administration a approuvé à la fois les dispositions proposées pour la mise en œuvre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) au FIDA et une politique relative au financement des dons au titre du CSD⁶. Si cette dernière n'a pas eu le moindre effet sur le guichet mondial/régional, elle a en revanche eu une incidence importante sur le guichet-pays:
 - les pays ayant un niveau faible ou moyen de vulnérabilité à l'endettement (classés "rouge" ou "jaune" dans le CSD) seraient désormais admis à bénéficier d'un financement sous forme de dons au titre du CSD tel que prévu dans les allocations triennales du SAFP, et

³ L'expression "et/ou" a été ajoutée et approuvée par le Conseil d'administration en 2005 afin de clarifier les critères d'éligibilité à un appui au renforcement des capacités (EB 2005/85/R.2/Rev.1).

⁴ L'expression "initiatives hébergées par le FIDA" a été ajoutée et approuvée par le Conseil d'administration en 2005.

⁵ À l'exception des dons comprenant une partie prêt, qui sont approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre des projets d'investissement auxquels ils sont associés.

⁶ EB 2007/90/R.3.

n'auraient donc pas besoin d'une allocation de don distincte au titre du guichet-pays.

- étant donné que les pays classés "vert" (admis à bénéficier de prêts uniquement) ne seraient pas admis à bénéficier d'un financement sous forme de dons au titre du CSD, le Conseil d'administration a décidé que le guichet-pays devrait être conservé pour ces pays, mais à un niveau réduit ne dépassant pas 1,5% du programme de travail.
15. Aujourd'hui, par conséquent, les ressources disponibles au titre du portefeuille de dons représentent 6,5% du programme de travail total.

III. Portefeuille de dons du FIDA

16. **Utilisation des ressources réservées aux dons.** En application de l'actuelle politique en matière de dons (soit entre 2004 et 2008), le FIDA a accordé 389 dons, soit un montant total de 187 millions d'USD, à plus de 230 organisations partenaires différentes pour leur permettre de mener conjointement les activités convenues⁷. Bien que seuls 38% des dons aient été supérieurs à 200 000 USD, leur valeur totale s'est élevée à 152 millions d'USD, soit 81% du portefeuille total des dons. Tous ont été approuvés par le Conseil d'administration. À l'inverse, 62% des dons représentaient un montant égal ou inférieur à 200 000 USD, mais leur valeur totale s'est avérée considérablement plus faible – 35 millions d'USD, soit à peine 19% du programme. Tous ont été approuvés en vertu du pouvoir délégué au Président et ont fait l'objet d'un rapport au Conseil d'administration sur une base annuelle, à la session d'avril.
17. Tandis que l'instauration de la politique spécifique au CSD a réduit de 2,5% à 1,5% la proportion du programme de travail allant aux dons-pays, l'expansion rapide du programme de travail a eu pour effet une augmentation de la valeur totale des dons approuvés, qui est passée de 30 millions d'USD en 2004 à pratiquement 46 millions d'USD en 2008. Le nombre de dons approuvés est rapidement passé de 76 en 2004 à 108 en 2006, moment où la direction a décidé de limiter le nombre de dons mis en œuvre et de se concentrer sur l'amélioration de la gestion du portefeuille. En conséquence, comme l'indique le tableau 1, quelque 70 dons ont été approuvés en 2007 et en 2008.

Tableau 1
Nombre de dons, par guichet de financement

<i>Guichet de financement</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Mondial/régional	41	41	58	43	44	227	58
Par pays	35	23	50	29	25	162	42
Total	76	64	108	72	69	389	100

18. Dans la mesure où 5% du programme de travail sont destinés aux dons au titre du guichet mondial/régional, la valeur totale des sommes approuvées au titre de ce guichet est notablement supérieure à celle du guichet-pays: 137 millions d'USD contre 50 millions d'USD (tableau 2). Sur les 389 dons approuvés, 58% ont été financés au titre du guichet mondial/régional, les 42% restants relevant du guichet-pays, ces derniers pouvant d'ailleurs être ventilés plus avant: 30% ont été considérés comme "indépendants", alors que les autres 12% étaient directement liés à des projets d'investissement plus larges.

⁷ Des tableaux détaillés sur l'utilisation des ressources consacrées aux dons figurent à l'annexe I.

Tableau 2
Valeur des dons, par guichet de financement
(en millions d'USD)

<i>Guichet de financement</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Mondial/régional	23,4	28,4	27,9	25,3	32,0	136,9	73
Par pays	7,0	7,8	12,7	8,9	13,8	50,1	27
Total	30,4	36,1	40,6	34,2	45,8	187,0	100

19. En ce qui concerne les organismes partenaires du FIDA (tableau 3), 40% des dons ont été octroyés à des ONG ou à des OSC nationales ou internationales, 42% à des organisations intergouvernementales – dont 12% aux 15 centres de recherche membres du GCRAI et 7% à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et 18% à des gouvernements, la totalité au titre du guichet-pays et la majorité pour des activités directement liées à des projets d'investissement⁸. S'agissant de la valeur des dons accordés aux divers types de partenaires, la situation est un peu différente: étant donné que les dons aux ONG et aux OSC sont habituellement plus modestes que la moyenne, cette catégorie a reçu 30% de la valeur totale des dons approuvés, tandis que les dons généralement plus importants au profit des organisations intergouvernementales ont représenté 52% de la valeur totale. Les partenaires les plus significatifs à cet égard ont été la FAO, qui a bénéficié de dons à hauteur de 12,8 millions d'USD, et le Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF), avec 7,9 millions d'USD. Des exemples des résultats et de l'impact des projets mis en œuvre par ces partenaires clés sont présentés à l'annexe II.

Tableau 3
Valeur et nombre des dons par type de partenaire
(en millions de dollars des États-Unis)

<i>Type de partenaire</i>	<i>Valeur totale</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Gouvernements	33,1	18	70	18
Organisations intergouvernementales	97,0	52	165	42
- dont GCRAI	45,4	24	48	12
- dont FAO	12,8	7	29	7
OSC, ONG	56,9	30	154	40
Total	187,0	100	389	100

20. Pour ce qui est des objectifs stratégiques de la politique de dons, environ un quart (24%) des projets approuvés financés par un don visaient à atteindre le premier objectif: "promouvoir des travaux de recherche utiles aux pauvres sur les approches novatrices et les options technologiques en vue de renforcer l'impact sur le terrain", les trois autres quarts environ (76%) étant axés sur le deuxième objectif stratégique: "renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, y compris les OAC et les ONG". Cependant, les projets répondant au premier de ces objectifs étant généralement de plus grande envergure, 41% de la valeur totale du portefeuille de dons lui ont été consacrés.

⁸ La Coalition internationale pour l'accès à la terre et le Mécanisme mondial, qui sont hébergés par le FIDA, sont considérés respectivement comme une ONG/OSC et une organisation intergouvernementale.

21. **Impact des dons.** Les résultats de chaque projet financé par un don sont détaillés dans quatre grandes sources: les rapports d'achèvement de projet; les évaluations indépendantes qui sont conduites avant l'élaboration de toute deuxième phase; les fiches de conseils techniques, établies pour certains dons portant spécifiquement sur la recherche agricole; et un nombre limité d'examens effectués par le Bureau de l'évaluation (OE), qui est indépendant⁹. D'après les informations disponibles, si les résultats et l'impact peuvent avoir été inégaux et parfois mal quantifiés, beaucoup de projets n'en sont pas moins dignes d'être considérés comme des réussites. Ils ont permis au FIDA de nouer et consolider ses partenariats avec tout un éventail d'autres organisations travaillant sur les questions de développement rural et de promouvoir un programme commun aux fins de collaboration, programme expressément axé sur les difficultés rencontrées par les ruraux pauvres. Ils ont ouvert la possibilité de mettre à l'essai et de diffuser de nouvelles technologies agricoles utiles aux pauvres, d'élaborer de nouvelles approches organisationnelles au niveau communautaire et au-delà, de faire pression en faveur de l'évolution des politiques ou institutions locales, nationales et régionales de développement rural, et – surtout – de tirer des enseignements de l'impact positif qu'il est possible d'avoir sur les moyens d'existence des ruraux pauvres. Des exemples de projets de ce genre sont présentés à l'annexe II.
22. Un large tour d'horizon montre que trois types de partenariats en faveur de la réduction de la pauvreté rurale, forgés dans le cadre de l'actuelle politique de dons, ont revêtu une importance particulière s'agissant de garantir un impact aux efforts du FIDA. Premièrement, des dons à des organes internationaux et régionaux œuvrant dans la recherche agricole ont été mis au service du mandat et de l'approche spécifiques du FIDA, et ils ont eu pour valeur ajoutée particulière d'encourager activement ces organes de recherche à se concentrer sur les besoins des producteurs ruraux pauvres, à s'assurer de leur participation au processus de recherche et à promouvoir l'adoption à grande échelle des résultats obtenus par les chercheurs. Des questions se sont toutefois posées quant à l'articulation de ces projets avec les programmes de pays du FIDA (voir le paragraphe 26). Deuxièmement, l'importance accordée au recensement d'OSC pour piloter des approches ou technologies nouvelles ou innovantes en vue de lutter contre la pauvreté rurale a crû depuis que la politique a été approuvée. Le FIDA a travaillé avec des partenaires allant des ONG internationales aux organisations communautaires, encourageant des innovations très variées aux niveaux local, national, régional et mondial, et alimentant souvent un mécanisme d'apprentissage bien défini en vue de faciliter la reproduction des interventions. Troisièmement, la politique a permis au FIDA de jouer un rôle plus actif dans l'appui aux organisations d'agriculteurs en renforçant leur capacité à fournir des services à leurs membres et à s'engager sur les questions de fond aux niveaux national, régional et mondial. Ce faisant, le FIDA est parvenu à une meilleure compréhension des questions que les organisations d'agriculteurs elles-mêmes jugent importantes; il a par ailleurs établi des partenariats stratégiques et opérationnels avec nombre de ces organisations.
23. Le guichet-pays mérite une mention spéciale, car sa création a été l'un des changements clés à mettre au crédit de la politique de dons. Les résultats obtenus donnent à penser que ce guichet a renforcé la capacité du FIDA s'agissant: a) de mener des activités stratégiques et susceptibles de jouer un rôle de catalyseur, au niveau national, dans les domaines de la gestion des savoirs, de la concertation et de l'analyse concernant les politiques ainsi que des partenariats; et b) de piloter des approches innovantes de la réduction de la pauvreté rurale qui puissent être

⁹ OE n'a pas entrepris d'évaluation des groupes de dons, comme indiqué dans la politique de 2003, mais a tout de même réalisé, en 2007, un examen thématique de la mise en réseau des savoirs pour le développement rural dans la région Asie/Pacifique (ENRAP), et plusieurs de ses autres travaux – tels que l'Évaluation de la stratégie régionale du FIDA pour l'Asie et le Pacifique (EVEREST), l'évaluation des stratégies régionales du FIDA pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que pour les États d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants, et quelques-unes de ses évaluations de programme de pays (EPP) plus récentes – incluent les dons.

portées à l'échelon supérieur par le biais de projets d'investissement. Les dons-pays se sont généralement avérés les plus en phase avec les programmes de pays du FIDA, et ils ont également contribué à faire passer le Fonds d'une approche-projets par pays à une approche par programme de pays qui encourage les interactions entre toutes les activités conduites sur le territoire.

24. **Enseignements tirés.** Si nombre de projets financés par des dons ont produit à titre individuel des résultats et un impact significatifs, des enseignements importants ont également été tirés de l'expérience de mise en œuvre du portefeuille de dons.
25. Premièrement, le portefeuille devrait être utilisé de manière plus volontariste et stratégique à l'appui des priorités institutionnelles du FIDA – et en se concentrant davantage sur l'innovation et l'apprentissage – afin de mieux faire face aux difficultés rencontrées par les populations rurales pauvres à l'heure actuelle. D'après l'évaluation du programme de pays Brésil réalisée par OE en 2008, il convient notamment de faire un plus grand usage des dons-pays, mais aussi des dons régionaux, pour promouvoir l'innovation et le dialogue politique; les auteurs d'EVEREST déplorent également qu'on ne mette pas suffisamment à profit les dons, ce qui a pour effet de limiter, par exemple, la capacité de la division à favoriser l'innovation et à prendre part aux processus de concertation sur les politiques¹⁰.
26. Deuxièmement, et de façon connexe, il importe de s'assurer systématiquement que les projets financés par des dons soient directement associés à d'autres éléments du programme de pays en cours, ou alors qu'ils contribuent à déterminer son évolution – la question a d'ailleurs été soulevée dans plusieurs rapports d'OE¹¹. Le problème semble toucher particulièrement les dons consacrés à la recherche agricole: les évaluations de programme de pays Bangladesh (2006) et Maroc (2008) mettent spécifiquement en cause le manque de synergies entre le programme de prêt et les dons de ce type; de même, l'EPP Éthiopie 2009 a conclu que les dons destinés à la recherche régionale qu'elle avait examinés n'étaient assortis d'aucun mécanisme précis ou adéquat s'agissant de la communication et de l'adoption des résultats finaux par les agriculteurs pauvres du pays.
27. Troisièmement, les ruraux pauvres des pays en développement sont encore plus dépendants que les autres des services et de marchés fournis par les acteurs commerciaux du secteur privé. Le FIDA s'emploie de plus en plus à élargir ses partenariats et à appuyer directement ces acteurs du secteur privé afin de leur permettre de fournir des marchés et des services (en particulier productifs et financiers) de meilleure qualité aux exploitants ruraux pauvres. Y parvenir devrait à la fois profiter sensiblement aux producteurs, en élargissant leur horizon économique, et donner au FIDA les moyens d'en apprendre plus sur d'autres approches de réduction de la pauvreté rurale. Dans le cadre d'une politique de dons révisée, le portefeuille de dons pourrait constituer une ouverture limitée mais à faible risque sur un tel engagement (paragraphe 41).
28. Quatrièmement, les procédures internes doivent être améliorées de manière à garantir des propositions qui soient toutes stratégiques et de grande qualité. Le FIDA a recours à un processus qui fait appel à la concurrence pour la sélection des propositions de dons du guichet mondial/régional de montant important. Toutefois, ses frais de transaction élevés dissuadent parfois les membres du personnel de parrainer des propositions de dons, et certains partenaires potentiels voient donc dans le Fonds un partenaire coûteux et peu fiable. Par ailleurs, le processus n'est pas forcément bien adapté à la sélection de certains dons – tels que ceux destinés aux organisations abritées par le FIDA – qui reflètent des priorités institutionnelles

¹⁰ La même évaluation reconnaît cependant qu'il y a récemment eu un accroissement des allocations de dons pour la consolidation des partenariats, la concertation sur les politiques et l'évaluation de l'impact, et elle met en avant des innovations promues à la faveur de projets financés par des dons.

¹¹ Voir par exemple les EPP Mali (2007), Maroc (2008) et Pakistan (2008), ou encore EVEREST (2006).

mais ne satisfont pourtant pas aux critères de choix. Surtout, et en dépit du processus, la qualité des propositions de dons approuvées demeure variable¹². L'expérience en matière d'amélioration et d'assurance de la qualité pour les projets d'investissement montre qu'un système faisant appel à la concurrence ne constitue pas la seule façon possible de garantir la bonne tenue des projets financés par des dons et souligne combien il importe que ces processus soient gérés à distance par les parrains des dons concernés. Il est nécessaire de renforcer à la fois le processus concurrentiel et le système d'amélioration et d'assurance de la qualité des dons (paragraphe 44-45).

29. Cinquièmement, les procédures d'approbation des dons doivent être simplifiées. Au cours de la période couverte par l'actuelle politique en la matière, il a fallu en moyenne plus de 15 mois pour qu'une proposition de don important passe du stade de l'approbation de la note conceptuelle (qui intervient déjà plusieurs mois après le début d'un processus de concertation entre le FIDA et l'organisme partenaire pressenti) à celui du premier décaissement au titre du don. Cette période se décompose généralement en quelque six mois pour l'approbation en elle-même – dont jusqu'à quatre à attendre la session suivante du Conseil d'administration – puis environ neuf autres mois pour le déblocage initial des fonds. Ces délais sont excessifs, à la fois en raison des montants relativement limités des fonds en question et compte tenu de l'intention de voir les dons favoriser l'innovation. Il convient de prendre des mesures à tous les stades afin de rationaliser les procédures d'instruction et d'approbation, et notamment de simplifier la validation (paragraphe 46) tout en élaborant de nouveaux mécanismes de gestion des dons (paragraphe 50).
30. Enfin, il est nécessaire d'améliorer la supervision des projets financés par des dons. Alors que les ressources dédiées à cette tâche sont déjà limitées, la supervision n'en est pas satisfaisante dans la plupart des cas. Cela résulte en partie d'une définition insuffisante des prescriptions minimales de supervision¹³, outre la faiblesse des processus et systèmes de gestion des savoirs, ce qui a pour conséquence principale que l'on ne tire pas systématiquement d'enseignements des projets¹⁴. Tout cela entraîne l'inadéquation des mécanismes de répercussion des résultats de la recherche dans le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et les cycles de conception des projets, ainsi que l'impossibilité de diffuser à plus grande échelle l'expérience acquise grâce aux innovations soutenues par des dons.
31. D'après le bilan effectué, l'actuelle politique de dons reste pertinente et appropriée à bien des égards, et une révision s'impose donc au lieu d'un remplacement pur et simple. La politique révisée telle qu'énoncée dans les sections IV et V tient compte de l'expérience et des enseignements tirés et cherche à bâtir sur les bases existantes qui fonctionnent, tout en apportant des améliorations chaque fois qu'il est possible de le faire. Elle s'inspire également de certains éléments des programmes de dons d'autres institutions financières internationales, qui ont été examinés et sont repris de manière synthétique à l'annexe III. Enfin, l'expérience donne à voir clairement qu'outre la révision de la politique, il est par ailleurs nécessaire de procéder au renforcement de la planification et de la gestion du portefeuille de dons. Des propositions en vue d'une amélioration des procédures de conception et de supervision des dons figurent à la section V.

¹² Le Bureau de l'audit et de la surveillance s'est particulièrement inquiété des conditions administratives complexes entourant certains dons et des multiples frais facturés à cet égard. Voir "Grants: Sub-recipient Arrangements", décembre 2008, document du Bureau de l'audit et de la surveillance.

¹³ "Supervision of IFAD Grants", août 2007, document du Bureau de l'audit et de la surveillance.

¹⁴ D'après l'IEPP Bangladesh, par exemple, "... on ne sait pas si les fiches de conseils techniques publiées en rapport avec certains dons au GCRAI ont été traduites ou mises autrement à la disposition des partenaires intéressés au Bangladesh".

IV. Politique du FIDA en matière de dons

32. **But et objectif.** Le but de la politique de dons révisée est de promouvoir des approches et technologies efficaces et/ou innovantes ainsi que des politiques et institutions propices au développement agricole et rural, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif primordial du FIDA – à savoir donner aux femmes et aux hommes pauvres vivant en milieu rural dans les pays en développement les moyens de s'assurer des revenus plus élevés et d'améliorer leur sécurité alimentaire.
33. La politique vise à ce que le FIDA, ses partenaires et les autres parties prenantes au développement rural améliorent leur connaissance et leur compréhension de ce qui constitue des approches et technologies efficaces et/ou innovantes, des politiques porteuses et des institutions qui servent les intérêts des femmes et hommes pauvres en milieu rural.
34. **Résultats.** La politique révisée a pour objectif d'obtenir les résultats suivants:
- promotion d'activités innovantes et élaboration de technologies et d'approches novatrices au profit du groupe cible du FIDA;
 - activités de sensibilisation, de plaidoyer et de concertation sur les politiques s'agissant des questions importantes pour les ruraux pauvres menées par ce groupe cible ou en son nom;
 - renforcement de la capacité des institutions partenaires à fournir toute une gamme de services d'aide aux ruraux pauvres; et
 - promotion, auprès des parties prenantes au sein des régions et de l'une à l'autre, de l'assimilation des enseignements, de la gestion des savoirs et de la diffusion de l'information au sujet des questions liées à la réduction de la pauvreté rurale.
35. **Activités.** Toutes les activités financées par don chercheront à produire l'un ou plus des résultats escomptés et se conformeront à un ensemble de critères stratégiques, définis au paragraphe 40. Les activités en elles-mêmes seront de nature bien sûr très diverse, mais incluront les aspects décrits ci-après.
36. À l'appui du premier résultat, les activités comprendront des initiatives pilotes et de recherche agricole. Il s'agira notamment de soutenir la recherche agricole aux niveaux mondial, régional et national ainsi que les interactions entre ces divers niveaux, de manière à s'assurer que les priorités en la matière soient axées sur les besoins spécifiques des producteurs ruraux pauvres, que ces derniers aient voix au chapitre dans le processus de recherche et que les résultats obtenus par les chercheurs fassent l'objet d'une adoption aussi large que possible. Une productivité accrue, une utilisation plus efficiente des ressources et une adaptation au changement climatique dans l'intérêt des petits exploitants et des agriculteurs marginaux seront autant de thèmes clés pour les activités de recherche agricole soutenues par le FIDA. Les initiatives pilotes se concentreront sur la mise au point de dispositions institutionnelles et d'approches nouvelles en vue de remédier aux nombreuses difficultés rencontrées par les ruraux pauvres: elles comprendront probablement une aide aux efforts déployés concernant l'ensemble des objectifs stratégiques du FIDA¹⁵, et toutes devront être novatrices dans leur contexte local spécifique. Dès lors, elles peuvent comporter un niveau de risque important: certaines ne réussiront pas, mais les échecs peuvent aussi être utiles, à condition

¹⁵ Ces objectifs sont de faire en sorte que les ruraux pauvres puissent avoir plus facilement accès aux éléments suivants, et qu'ils disposent des moyens requis, en termes de compétences et d'organisation, pour tirer parti: a) des ressources naturelles, en particulier la sécurité de l'accès à la terre et à l'eau, et des méthodes améliorées de gestion de ces ressources; b) des techniques agricoles améliorées et des services de production efficaces; c) d'une large gamme de services financiers; d) de marchés de produits et d'intrants agricoles transparents et compétitifs; e) des possibilités d'emploi extra-agricole et de création d'entreprise en milieu rural; et f) des processus locaux et nationaux d'élaboration des politiques et de programmation.

qu'on en tire des enseignements, qu'ils soient assimilés et que les travaux ultérieurs du FIDA en tiennent dûment compte.

37. Pour atteindre le deuxième résultat, le FIDA encouragera des activités de plaidoyer en faveur des politiques de développement agricole et rural, par exemple en octroyant des dons afin de financer des réunions, ateliers et séminaires pertinents qui seront organisés par ses partenaires aux niveaux national, régional et mondial. Ce faisant, le FIDA s'efforcera d'influencer les priorités et les résultats afin qu'ils se focalisent sur les questions cruciales de la lutte contre la pauvreté rurale. En même temps, il aidera les organisations de ruraux – notamment d'agriculteurs, d'autochtones et de femmes rurales – à prendre part à ces forums, ainsi qu'à obtenir les informations et les capacités de gestion dont elles ont besoin pour y participer de manière efficace au nom de leurs membres. Le Fonds incitera également ses partenaires à sensibiliser les médias aux questions clés relatives à la pauvreté rurale pour promouvoir une meilleure compréhension des questions de politique générale qui intéressent directement les ruraux pauvres. Dans tous les cas, il travaillera en collaboration avec d'autres IFI, des organismes des Nations Unies, des institutions bilatérales de développement et des ONG, consolidant ainsi ses partenariats avec d'autres acteurs majeurs du développement rural.
38. Aux fins d'obtenir le troisième résultat, on aura recours, entre autres, à une assistance technique, des services de conseil, des activités de formation et des visites sur place pour renforcer les capacités des institutions partenaires du FIDA et les réorienter de sorte qu'elles puissent mieux servir les intérêts des ruraux pauvres. Les efforts consisteront essentiellement à renforcer les capacités: des services publics s'agissant de concevoir, mettre en œuvre et produire un impact par l'intermédiaire de politiques, programmes et projets visant le groupe cible du FIDA; des ONG pour qu'elles viennent plus efficacement en aide aux ruraux pauvres en augmentant leurs revenus et en améliorant leur sécurité alimentaire; des OAC pour qu'elles fournissent de meilleurs services à leurs membres et plaident en leur faveur dans l'arène politique; et des acteurs du secteur privé pour qu'ils proposent des biens et de services plus adaptés aux besoins du groupe cible du FIDA.
39. En vue de produire le quatrième résultat, des dons serviront à établir ou à consolider des associations et réseaux de savoirs à tous les niveaux, de celui des communautés au niveau mondial, dont la responsabilité sera assumée généralement par les membres – services publics et organisations intergouvernementales, secteur privé, ONG, ainsi qu'agriculteurs ou ruraux eux-mêmes. Les activités de mise en réseau tireront avantage de l'expérience des plates-formes régionales de partage des savoirs au profit des professionnels du développement: FIDAMERICA, FIDAFRIQUE, ENRAP et le Réseau de partage des savoirs entre zones rurales interconnectées (KariaNet); des groupements thématiques fondés sur l'adhésion, tels que les associations régionales pour la finance rurale: Association africaine de crédit rural et agricole (AFRACA) et Association de crédit rural et agricole Asie-Pacifique (APRACA); des réseaux des médias axés sur les questions de développement, tels que la AII-Africa Foundation; et des réseaux d'apprentissage pour les agriculteurs, tels que le programme "Relier les apprenants locaux" en Afrique de l'Est. Du fait d'une meilleure diffusion des technologies de l'information et de la communication, il est plus facile pour les agriculteurs et les ruraux de différents pays et régions d'échanger des informations et des expériences et d'apprendre les uns des autres – ils ont de plus en plus intérêt à le faire, compte tenu de l'évolution des marchés. Il faudra donc accorder une priorité particulière à la mise en place et à la consolidation de réseaux gérés par les ruraux eux-mêmes.
40. **Critères stratégiques.** Parallèlement, toutes les activités soutenues par des dons devraient se conformer aux critères stratégiques suivants:

- Refléter l'un ou plus des objectifs du Cadre stratégique du FIDA, de ses principes d'action et de toute stratégie et politique opérationnelle pertinente.
- Être conçues de manière à permettre au FIDA d'acquérir et de gérer plus efficacement les savoirs relatifs aux approches et technologies de réduction de la pauvreté rurale, en vue d'une transposition ultérieure à plus grande échelle.
- Promouvoir des partenariats avec les acteurs clés du développement rural pour un programme d'action et d'apprentissage commun, centré expressément sur la réduction de la pauvreté en milieu rural.
- Être gérées à distance par le FIDA, et ne pas constituer des activités normalement financées par le budget administratif du Fonds (y compris le mécanisme de financement du développement des programmes).
- Quand elles supposent de travailler avec des États membres en développement, apporter un appui et contribuer aux programmes de pays du FIDA, en cours et/ou prévus.
- Dans le cas de dons au titre du guichet mondial/régional, avoir une valeur ajoutée au-delà des seuls avantages obtenus au niveau national.

41. **Critères d'admissibilité.** Comme au titre de la politique actuelle, les activités financées par des dons seront gérées et mises en œuvre par les types suivants d'organismes partenaires: a) États membres en développement; b) organisations intergouvernementales où siègent ces États – telles que les institutions des Nations Unies, le GCRAI et ses centres internationaux de recherche agricole, ou encore les IFI; c) OSC – y compris ONG nationales et internationales; organisations communautaires, de producteurs ruraux et autres, représentant les ruraux pauvres; groupes de parlementaires; instituts consacrés aux médias, à la concertation sur les politiques et à la recherche; et d) initiatives hébergées par le FIDA, telles que le Mécanisme mondial et la Coalition internationale pour l'accès la terre. Cela dit, dans le cadre de la politique révisée, les critères d'admissibilité seront élargis: les entités commerciales du secteur privé pourront également bénéficier d'un financement sous forme de don pour des activités spécifiques et convenues visant à donner aux femmes et aux hommes pauvres en milieu rural les moyens d'améliorer leurs revenus et leur sécurité alimentaire. Cette proposition est abordée plus en détail à l'annexe V.

V. Mise en œuvre de la politique révisée en matière de dons

42. La politique révisée du FIDA en matière de dons s'appliquera à tous les dons du guichet mondial/régional, ainsi qu'à tous les dons aux pays classés "vert". Elle concernera aussi les pays classés "rouge" et "jaune" en cas de financement au titre du CSD (autrement dit, ne recourant pas aux ressources destinées aux dons à proprement parler), avec l'aval du gouvernement concerné, de manière à appuyer des activités qui n'ont pas été examinées ou approuvées dans le cadre d'un projet d'investissement gouvernemental plus large. La politique sera mise en œuvre par: a) une allocation de ressources aux deux guichets de dons; b) un processus renforcé d'appel à la concurrence dans le cadre des guichets de dons, en vue de garantir que les ressources sont utilisées de manière stratégique et conformément aux priorités institutionnelles du FIDA; c) un système d'amélioration et d'assurance de la qualité renforcé, afin de s'assurer que toutes les propositions de dons sont conformes aux normes de qualité et appuient les objectifs de politique générale; d) des procédures simplifiées pour l'approbation des dons; e) un plus grande insistance sur la supervision des dons et la mise en application des enseignements tirés des projets; et f) une meilleure information du Conseil d'administration

s'agissant de l'exécution et de l'impact des projets financés par des dons. De nouvelles mesures visant à mieux gérer les dons seront élaborées pour garantir une application effective de la politique.

43. **Allocation de ressources pour les dons.** Aucun changement ne sera apporté aux niveaux actuels des ressources affectées aux dons. Le guichet mondial/régional restera à 5% du programme de travail, et le guichet-pays à 1,5% (pour une utilisation réservée uniquement aux pays classés "vert")¹⁶. S'agissant des deux guichets, l'emploi des ressources destinées aux dons mondiaux/régionaux sera décidé à la faveur d'un processus concurrentiel renforcé (paragraphe 44), tandis que les ressources destinées aux dons-pays seront attribuées en fonction du SAFP. Pour chaque région, l'allocation de dons sera basée sur les notes SAFP des pays classés "vert"; aucun don-pays ne sera accordé aux pays qui ne sont pas des emprunteurs effectifs au titre du SAFP; et le montant total – prêts et dons – attribué à un pays ne pourra être supérieur à l'allocation totale SAFP du pays concerné. Comme sous la politique actuelle, 80% des ressources seront utilisées pour des dons "importants" et les 20% restants pour de "petits" dons (le montant maximum d'un petit don passera toutefois de 200 000 USD à 500 000 USD – paragraphe 46), limitant ainsi le nombre de propositions approuvées chaque année et maintenant le portefeuille de dons à un niveau gérable.
44. **Accentuation du processus concurrentiel.** Dans le cadre de la politique révisée, la direction répartira les ressources destinées aux dons au titre du guichet mondial/régional au sein du FIDA en fonction d'un processus de sélection concurrentiel. Les divisions candidates soumettront des plans de travail stratégiques annuels pour approbation¹⁷. Ces plans de travail: a) définiront les objectifs prioritaires de la politique de dons proposés par la division; b) préciseront leur contribution à la réalisation des priorités institutionnelles et, le cas échéant, les interactions prévues avec les programmes de pays; c) indiqueront le nombre de projets financés par des dons qui seront élaborés pendant l'année suivante et produiront une liste préliminaire de ces projets (conscients que certaines possibilités peuvent se faire jour en cours d'année); et d) spécifieront les dispositions envisagées pour superviser les actuels et les nouveaux projets financés par des dons, et pour en tirer des enseignements. Le processus révisé réduira, d'une part, les frais de transaction internes et fera en sorte, d'autre part, que le portefeuille soit plus sélectif, en accordant des dons moins nombreux, plus importants, mieux pensés au plan stratégique, davantage liés aux besoins des programmes de pays et permettant une supervision plus facile et efficace¹⁸. Une synthèse de plan de travail stratégique pour les dons au niveau institutionnel sera présentée chaque année au Conseil d'administration pour information, rehaussant ainsi la compréhension par celui-ci de la valeur ajoutée du portefeuille.
45. **Amélioration et assurance de la qualité.** Le cycle de conception des projets d'investissement, instauré en 2007-2008, a démontré l'importance à la fois d'un processus d'amélioration de la qualité rigoureux et d'un fonctionnement indépendant de l'assurance de la qualité afin d'améliorer d'emblée la qualité des projets. Bien qu'une fonction d'examen technique des dons existe déjà, l'actuel Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques (CSO), qui offre à la direction la possibilité d'examiner les propositions de dons, elle n'assume pas toutes les tâches associées à un contrôle étroit de l'assurance qualité. Il est crucial qu'un tel système soit instauré, en l'adaptant à l'échelle limitée et aux exigences spécifiques du portefeuille de dons: dans le cadre de la politique révisée, un système spécialement adapté à l'amélioration de la

¹⁶ Ces pourcentages pourraient être à l'avenir modifiés par la direction en fonction des conclusions et des recommandations d'une évaluation de la politique (paragraphe 47).

¹⁷ Cette approche s'inspire du processus utilisé par la Banque mondiale à travers son mécanisme d'octroi de dons pour le développement (voir annexe III).

¹⁸ Conformément à l'engagement pris dans le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA.

qualité et à l'assurance qualité pour les dons plus importants (qui pourrait au départ être un CSO renforcé) sera élaboré et mis en œuvre.

46. **Approbation des dons.** Au titre de la politique actuelle, tous les dons supérieurs à 200 000 USD sont approuvés par le Conseil d'administration, tandis que les autres sont approuvés par le Président en vertu du pouvoir qui lui a été délégué par le Conseil. Sous le régime de la politique révisée, les procédures d'approbation des dons seront rationalisées, dans le cadre d'une série de décisions visant à accélérer le cycle d'instruction et d'approbation des dons. Trois mesures seront prises. Premièrement, le pouvoir délégué au Président sera accru, le montant maximum de sa responsabilité passant de 200 000 USD à 500 000 USD. Les montants relativement faibles seront ainsi validés en temps réel, au lieu d'attendre la session suivante du Conseil d'administration; et il en résultera une augmentation de la taille moyenne et une réduction du nombre des petits dons. Comme il en va au titre de la politique actuelle, le Conseil d'administration continuera d'approuver les dons de montants importants qui, globalement, représenteront au moins 80% du portefeuille en termes de valeur (paragraphe 43). Deuxièmement, les dons de plus de 500 000 USD seront approuvés par le Conseil d'administration selon une procédure de défaut d'opposition semblable à celle qui sera applicable pour les projets et les programmes. Les propositions de don seront communiquées aux membres du Conseil via le site web du FIDA, les membres étant informés par courriel de leur mise en ligne. Une proposition de don sera considérée comme approuvée si aucun membre n'a demandé, dans un délai de 30 jours à compter de la notification par courriel, qu'elle soit présentée pour examen à une session du Conseil. Dans le cas où une demande d'examen par le Conseil aura été reçue dans le délai prévu, la proposition sera présentée pour approbation à la session suivante du Conseil. Troisièmement, s'agissant des dons en faveur du secteur privé à but lucratif, un domaine d'activité tout à fait nouveau pour le FIDA, tous les dons, quel que soit leur montant, seront présentés pour approbation au Conseil d'administration lors de ses sessions ordinaires. Cette procédure pourrait être révisée en fonction des conclusions et des recommandations d'une évaluation de la politique (voir paragraphe 47).
47. **Supervision et évaluation.** Afin de surmonter les faiblesses observées dans la supervision des projets financés par des dons, des exigences minimum seront mises au point en la matière. De plus, en vertu de la politique révisée, les plans de travail stratégiques pour les dons et les propositions individuelles de dons fourniront tous des détails sur les dispositions de supervision proposées. Il est également recommandé que les EPP réalisées par OE continuent d'examiner l'impact des projets financés par des dons et leur interaction avec les programmes de pays, et qu'OE conduise une évaluation de la politique dans les trois ans suivant son entrée en vigueur.
48. **Gestion de l'apprentissage et des savoirs.** Le portefeuille de dons deviendra plus efficace en tant que plate-forme dédiée aux enseignements tirés de la mise en œuvre des nouvelles approches de la réduction de la pauvreté rurale, dont il est possible de s'inspirer et qui peuvent être reproduites à plus grande échelle chaque fois que la situation s'y prête. La gestion de l'apprentissage et des savoirs sera intégrée au cycle des projets de don. Toutes les propositions devront inclure un plan de gestion des savoirs, définissant le programme d'apprentissage à suivre dans le cadre du projet et la méthode de gestion des savoirs à adopter. Pour tous les projets financés par des dons, un court rapport sur l'impact et les enseignements tirés sera préparé à la fin de la période d'exécution¹⁹. Des

¹⁹ On s'inspirera des approches déjà mises au point par la Division consultative technique, qui exige du responsable de l'activité financée par le don (le destinataire du don) qu'il rédige une fiche de conseils techniques sur les activités de recherche menées, et par la Division Asie et Pacifique, qui intègre un examen de ce genre au rapport d'achèvement du projet financé par le don.

mécanismes de diffusion interne des expériences réussies seront également élaborés.

49. **Suivi et rapports.** Le cadre logique qui figure à l'annexe IV permettra d'assurer le suivi du portefeuille de dons. Au titre de la politique révisée, la direction du FIDA fera rapport au Conseil d'administration à trois niveaux: a) dans un plan de travail synthétique annuel sur les stratégies relatives aux dons, elle indiquera les orientations stratégiques de la programmation pour l'année suivante; b) dans le rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement, elle rendra compte tous les ans de la situation du portefeuille de dons, en s'appuyant sur des données issues du cadre logique et en mettant à profit les études de cas pour recenser les enseignements tirés et les possibilités d'élargissement exploitées; et c) à la faveur des rapports présentés à chaque session du Conseil d'administration, elle présentera un aperçu de tous les dons approuvés au cours de la période précédant immédiatement chaque session.
50. **Élaboration de nouvelles procédures pour une meilleure gestion des dons.** Ce document de politique générale reconnaît l'importance d'une planification et d'une gestion améliorées du portefeuille de dons et – en particulier – la nécessité de: renforcer le processus concurrentiel de sélection des dons; consolider les processus d'amélioration et d'assurance de la qualité; réduire la période qui s'écoule entre la mise au point de la note conceptuelle et le premier versement des fonds; se concentrer davantage sur la supervision des projets en cours; tenir compte plus systématiquement des enseignements tirés des projets et des succès enregistrés en matière d'élargissement; et être plus rigoureux dans le suivi du portefeuille et les rapports produits à cet égard. Ces questions seront abordées dans de nouvelles procédures applicables aux projets financés par des dons, lesquelles verront le jour une fois approuvée la politique révisée²⁰. De telles procédures doivent être rigoureuses, mais tenir compte en même temps de la taille limitée du portefeuille de dons par rapport au programme de travail total, et s'y adapter. Une fois élaborées, ces procédures, assorties des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la politique, seront présentés au Conseil d'administration pour information.
51. **Coûts de mise en œuvre de la politique.** La politique révisée est censée apporter des avantages significatifs, pour que le portefeuille de dons soit plus stratégique, plus efficace et plus efficient. Aucun coût net supplémentaire n'est attendu pour la mise en œuvre de la politique; il se pourrait même que les coûts nets diminuent. Le personnel devra consacrer plus de temps à la préparation des plans de travail stratégiques sur les dons, l'ajustement de l'assurance qualité et la concentration des efforts sur la supervision et la gestion des savoirs. Par contre, moins de temps sera consacré au processus concurrentiel. De même, les nouvelles dépenses associées à l'élaboration et à la présentation au Conseil d'administration du plan de travail stratégique annuel sur les dons seront compensées par l'implication moindre du Conseil dans l'examen des propositions de dons individuels. En travaillant sur les nouvelles procédures, on cherchera notamment à réaliser des gains d'efficacité supplémentaires. L'un des facteurs clés sera la taille du portefeuille de dons – autrement dit, le nombre de projets financés par des dons approuvés chaque année, variable qui sera activement gérée afin de ne pas dépasser la capacité du Fonds en termes de ressources humaines et financières.

VI. Conclusions et recommandations

52. Le Conseil d'administration est invité à passer en revue le contenu du présent document, qui fait suite à un accord conclu dans le cadre des négociations sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA et s'inspire également des points

²⁰ Il convient de faire preuve de diligence raisonnable s'agissant des partenaires du secteur privé proposés pour gérer et mener des activités financées par des dons. Ainsi, les nouvelles procédures définiront également les prescriptions applicables à l'exercice de cette diligence.

forts de l'ancienne politique du Fonds, des domaines appelant des améliorations et de l'évolution de son expérience en matière de financement par des dons. Sur cette base, le document formule une politique de dons révisée qui appuie plus expressément la réalisation de l'objectif primordial du FIDA et correspond davantage aux priorités stratégiques et opérationnelles actuelles du Fonds. Il propose de nouveaux éléments et met l'accent sur des modalités de mise en œuvre modifiées à cet effet.

53. L'approbation du Conseil d'administration est requise en vue de l'adoption, au 1^{er} janvier 2010, a) de la politique révisée du FIDA en matière de dons, telle qu'elle apparaît dans le présent document, et b) des nouvelles procédures d'application proposées, à savoir i) l'approbation des dons d'un montant de plus de 500 000 USD par le Conseil d'administration en appliquant la même procédure de défaut d'opposition que pour les projets et les programmes, telle que prévue à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil d'administration²¹, et ii) la délégation au Président du FIDA du pouvoir d'approbation, au nom du Conseil, de tous les dons d'un montant n'excédant pas l'équivalent de 500 000 USD, à l'exception des dons accordés au secteur commercial, un rapport étant soumis chaque année au Conseil pour rendre compte de l'approbation de ces dons. Les dons accordés au secteur commercial, quel que soit leur montant, seront présentés pour approbation au Conseil d'administration lors de ses sessions ordinaires durant les deux années (2010-2011) qui suivent l'approbation de la présente politique révisée. À l'issue de cette période, tous les dons de ce type, quel que soit leur montant, seront approuvés en appliquant la procédure de défaut d'opposition décrite plus haut. Cette politique révisée remplacera les précédentes décisions du Conseil d'administration sur le financement sous forme de dons (EB 2003/80/R.5/Rev.1, EB 2005/85/R.2/Rev.1 et EB 2007/90/R.3).

²¹ Tel que modifié conformément à l'amendement proposé dans le document EB 2009/98/R.15.

Allocation de ressources pour les dons 2004-2008

Tableau 1
Nombre et valeur totale des dons par taille

	Nombre	Pourcentage du nombre total	Valeur (en millions d'USD)	Pourcentage de la valeur totale	Valeur moyenne (en millions d'USD)
Importants (>200 000 USD)	147	38	152,19	81	1,04
Petits (<200 000 USD)	242	62	34,93	19	0,14
Total	389	100	187,02	100	0,48

Tableau 2A
Nombre de dons par guichet de financement

	2004	2005	2006	2007	2008	Total	Pourcentage du total
Guichet mondial/régional	41	41	58	43	44	227	58
Guichet-pays	35	23	50	29	25	162	42
- dont liés à des prêts	5	12	11	9	10	47	12
Total	76	64	108	72	69	389	100

Tableau 2B
Valeur des dons par guichet de financement
(en millions de dollars des États-Unis)

	2004	2005	2006	2007	2008	Total	Valeur moyenne	Pourcentage du total
Guichet mondial/régional	23,38	28,35	27,87	25,29	31,99	136,88	0,60	73
Guichet-pays	6,99	7,76	12,70	8,91	13,77	50,14	0,31	27
- dont liés à des prêts	3,09	6,24	4,91	3,81	4,34	22,38	0,48	12
Total	30,38	36,11	40,56	34,21	45,76	187,02	0,48	100

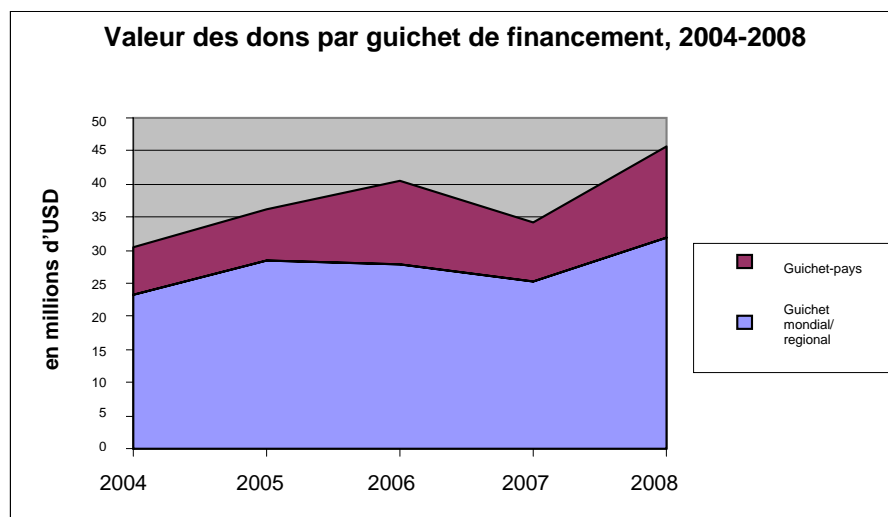


Tableau 3A
Nombre de dons par type de partenaires

Partenaires	2004	2005	2006	2007	2008	Total	Pourcentage du total
Gouvernements	7	16	20	14	13	70	18
Organisations intergouvernementales	38	29	39	25	34	165	42
- dont GCRAI	9	7	13	12	7	48	12
- dont FAO	14	2	4	0	9	29	7
OSC, ONG	31	19	49	33	22	154	40
Total	76	64	108	72	69	389	100

Tableau 3B
Valeur des dons par type de partenaires
(en millions de dollars des États-Unis)

Partenaires	2004	2005	2006	2007	2008	Total	Pourcentage du total
Gouvernements	3,66	7,21	6,48	5,99	9,72	33,06	18
Organisations intergouvernementales	17,88	16,84	18,26	20,53	23,54	97,04	52
- dont GCRAI	9,01	5,07	10,85	11,64	8,78	45,35	24
- dont FAO	3,21	1,70	0,95	0,00	6,95	12,81	7
OSC, ONG	8,84	12,07	15,83	7,68	12,50	56,92	30
Total	30,38	36,11	40,56	34,21	45,76	187,02	100

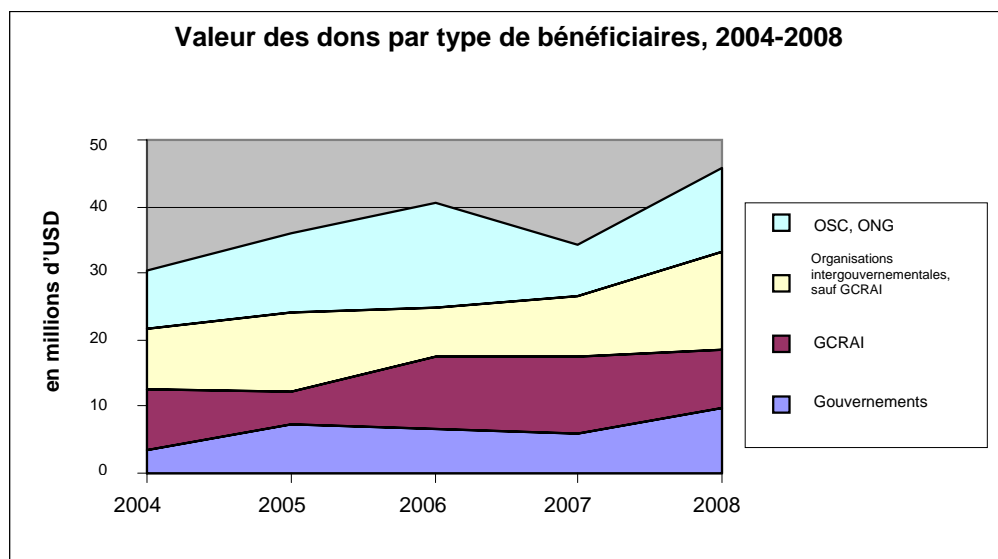


Tableau 4A
Nombre de dons par objectif stratégique de la politique de dons

	2004	2005	2006	2007	2008	Total	Pourcentage du total
Objectif stratégique 1	20	15	25	19	16	95	24
Objectif stratégique 2	56	49	83	53	53	294	76
Total	76	64	108	72	69	389	100

Tableau 4B
Valeur des dons par objectif stratégique de la politique de dons
 (en millions de dollars des États-Unis)

	2004	2005	2006	2007	2008	Total	Valeur moyenne	Pourcentage du total
Objectif stratégique 1	16,35	12,42	15,4	16,87	15,12	76,17	0,8	41
Objectif stratégique 2	14,02	23,69	25,16	17,34	30,64	110,85	0,38	59
Total	30,38	36,11	40,56	34,21	45,76	187,02	0,48	100

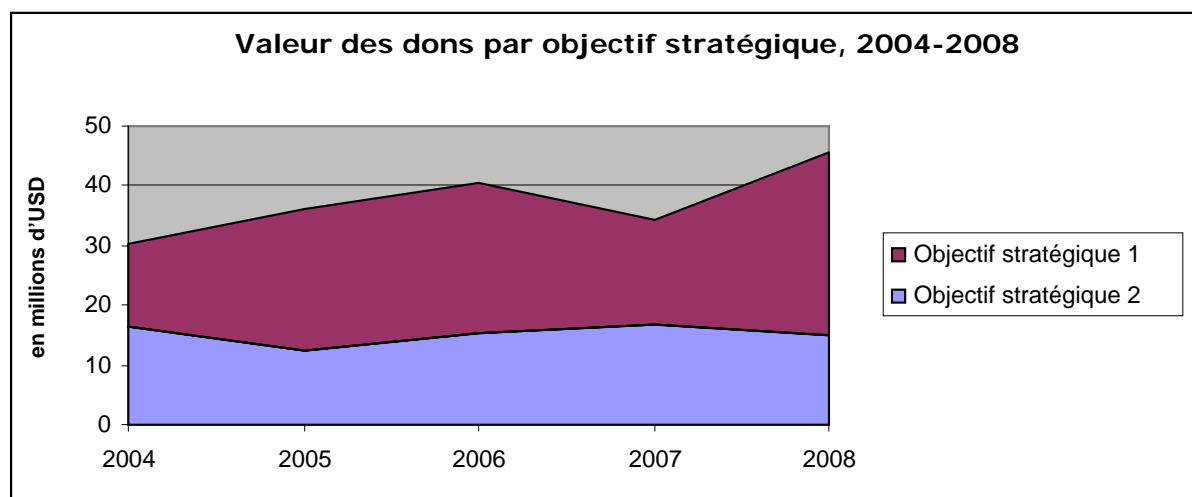


Tableau 5
Nombre et valeur totale des dons par objectif stratégique et par guichet de financement

	Objectif stratégique 1		Objectif stratégique 2		Total	
	Nombre	Valeur (en millions d'USD)	Nombre	Valeur (en millions d'USD)	Nombre	Valeur (en millions d'USD)
Guichet-pays	26	6,73	136	43,41	162	50,14
Guichet mondial/régional	69	69,44	158	67,44	227	136,88
Total	95	76,17	294	110,85	389	187,02

Tableau 6
Nombre et valeur totale des dons par taille et par guichet de financement

	Gros		Petits		Total	
	Nombre	Valeur (en millions d'USD)	Nombre	Valeur (en millions d'USD)	Nombre	Valeur (en millions d'USD)
Guichet-pays	53	33,41	109	16,73	162	50,14
Guichet mondial/régional	94	118,68	133	18,19	227	136,88
Total	147	152,09	242	34,93	389	187,02

Tableau 7
Nombre et valeur totale des dons par taille et par objectif stratégique

	Gros		Petits		Total	
	Nombre	Valeur (en millions d'USD)	Nombre	Valeur (en millions d'USD)	Nombre	Valeur (en millions d'USD)
Objectif stratégique 1	53	68,80	42	7,37	95	76,17
Objectif stratégique 2	94	83,29	200	27,56	294	110,86
Total	147	152,09	242	34,93	389	187,02

Résultats et impact des dons sélectionnés

A. Dons mondiaux/régionaux appuyant l'objectif de politique générale qui consiste à promouvoir la recherche utile aux pauvres sur des options technologiques et approches innovantes afin d'accentuer l'impact sur le terrain

1. **Gestion des paysages rizicoles dans les hautes terres marginales dans une optique de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement** (don: 1,19 million d'USD). Le but du programme, mis en œuvre par l'Institut international de recherches sur le riz (IRRI), était d'améliorer les moyens d'existence des agriculteurs des hautes terres en Inde, en République démocratique populaire lao, au Népal et au Viet Nam, et de préserver les ressources naturelles fragiles, en mettant au point et en diffusant des technologies améliorées de riziculture adaptées aux diverses stratégies de subsistance des exploitants agricoles. Le programme a suivi une approche visant à régler les problèmes à la fois des zones de culture du riz de montagne sur des terrains en pente fragiles et des rizières aquatiques de bas-fond, en tenant compte des interactions entre les deux, à utiliser des méthodes de recherche et de vulgarisation participatives afin de mieux cibler les groupes ethniques défavorisés et les femmes, et d'assurer une diffusion rapide des technologies, et à élaborer des techniques rizicoles qui favorisent la conservation des ressources pour les paddy et les hautes terres en pente, en s'inspirant des savoirs autochtones. Le programme a notamment produit les effets suivants: a) un usage plus marqué des savoirs techniques autochtones, une connaissance accrue, par les agriculteurs, de la gestion des ressources naturelles, et un meilleur accès aux marchés et aux technologies concernant les ressources naturelles; b) des capacités renforcées s'agissant de mobiliser et de forger des partenariats à des fins d'action et d'apprentissage; c) une dégradation réduite de l'environnement grâce à une gestion durable des ressources naturelles; et d) une production et des rendements supérieurs des cultures par l'emploi de variétés de riz améliorées et de méthodes intégrées de gestion des nutriments pour l'entretien de la fertilité des sols. Les approches et technologies mises en œuvre ont été portées à la connaissance de plusieurs projets financés par le FIDA, qui en ont tiré profit, dans les quatre pays cités.
2. **Diversification des systèmes de culture paysanne en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale par l'arboriculture d'essences indigènes** (don: 1,20 million d'USD). Une évaluation, réalisée en 2007, de ce projet mené par le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF) a conclu que sa deuxième phase avait atteint son objectif en démontrant que la domestication des arbres pouvait aider à limiter la déforestation et la détérioration de l'environnement, à promouvoir la biodiversité agricole et à générer des revenus dans les zones de forêt tropicale humides et pauvres d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les essences domestiquées dans le cadre du projet contribuent sensiblement aux économies locales et nationales, et l'amélioration de la qualité des feuilles, des écorces, des pousses et des fruits de ces arbres ouvre de nouveaux débouchés et offre des revenus supplémentaires, en particulier pour les pauvres des zones rurales. La technologie diffusée est techniquement efficace, largement accessible et écologiquement inoffensive. Elle a notamment produit les résultats suivants: a) un grand nombre de groupes d'agriculteurs expérimentent et innovent au niveau villageois (Cameroun, Congo et Nigéria); b) un grand nombre de groupes d'agriculteurs, d'ONG et de partenaires nationaux participent activement à la domestication des arbres et à la mise en commun de nouvelles techniques (Cameroun et Congo); c) des méthodes de récolte et d'après-récolte améliorées pour les produits arboricoles de grande valeur sont élaborées avec des

opérateurs professionnels (essentiellement au Cameroun); d) un système d'information commerciale communautaire a été conçu et sera bientôt lancé avec des partenaires au niveau national (principalement au Cameroun); et e) le savoir-faire et les techniques de domestication des arbres qui voient le jour sont intégrés aux filières professionnelles et universitaires formelles.

3. **Rémunération des populations pauvres des hautes terres en échange des services environnementaux qu'elles fournissent** (don: 1,4 million d'USD). Le programme de rétribution pour l'utilisation de services environnementaux favorables aux pauvres et partage des investissements dans ce domaine (RUPES) est coordonné par le bureau régional du CIRAF pour l'Asie du Sud-Est. Opérant sur six sites d'action-recherche dans trois pays asiatiques et 12 sites d'apprentissage dans quatre autres, le programme a enregistré des avancées significatives dans le cadre de programmes pilotes impliquant des récompenses sur une base plus localisée pour des services environnementaux liés aux bassins versants. Il a produit des savoirs au sujet des services environnementaux en tant que biens publics universels, tout en mettant au point des outils efficaces pour une évaluation rapide de ces services. En outre, il a défini un ensemble de principes et de critères de rétribution pour la prestation de services environnementaux qui peuvent se résumer à quatre attributs (réalistes, conditionnels, bénévoles et utiles aux pauvres). Il a par ailleurs consolidé les institutions et réseaux locaux – y compris les groupes consultatifs/de travail techniques pour chaque site et encouragé la formation de réseaux nationaux indépendants en faveur de l'évolution des politiques. Eu égard à la relation entre pauvreté rurale et environnement, l'une des conclusions majeures du programme est que les mécanismes de rétribution peuvent s'attaquer à plusieurs dimensions de la pauvreté rurale. Cette conclusion est importante, étant donné que la pauvreté rurale en Asie est liée au fait que l'on y néglige et comprend mal les services environnementaux. Pour l'instant, le RUPES a recensé huit manières de réduire la pauvreté par le biais de services de ce type. Avec d'autres initiatives, il a plaidé pour l'adoption de meilleures pratiques de gestion des sols et des forêts.

B. Dons mondiaux/régionaux appuyant l'objectif de politique générale qui consiste à renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, dont les OAC et les ONG

4. **FIDAFRIQUE, phase II** (don: 1,5 million d'USD). FIDAFRIQUE est un réseau de savoirs à destination des chefs de projet en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il a pour objectif général d'améliorer la gestion des projets en augmentant l'aptitude des responsables à recenser et diffuser les informations, les savoirs, les meilleures pratiques et les enseignements tirés des projets appuyés par le FIDA dans la région. L'évaluation indépendante de sa deuxième phase a conclu que les projets appuyés par le FIDA ne travaillaient plus de façon isolée. Leur personnel est au courant des activités des autres interventions et partage expériences et renseignements accumulés aux niveaux national et régional; il sait ce qu'est la capitalisation des savoirs, l'intérêt qu'elle présente et comment on peut tirer des enseignements de ses échecs, des réussites et des frais en général. En ayant accès aux outils mis au point par FIDAFRIQUE et en les utilisant au mieux, les membres se servent du réseau pour un partage efficace des savoirs en vue d'améliorer l'exécution des projets.
5. **Élargissement du programme de stages pratiques d'agriculture sur le terrain en Afrique orientale et australe** (don: 1,09 million d'USD). Ce programme régional de stages pratiques d'agriculture (SPA), mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), s'est fixé les buts suivants: a) accroître la compétence et la pertinence des systèmes de vulgarisation au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie; b) créer des capacités de mise en réseau pour échanger les expériences acquises au cours

des SPA au sein des pays africains et entre eux; et c) apporter des informations sur la reproductibilité et l'efficacité des SPA en tant que facteur de vulgarisation adapté aux groupes cibles du FIDA. Une étude réalisée en 2009 par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires a montré que les agriculteurs les plus jeunes étaient ceux qui avaient le plus participé aux stages pratiques. Les femmes représentaient la moitié des stagiaires. Les participants aux SPA étaient beaucoup plus susceptibles d'adopter la plupart des technologies majeures – en particulier les variétés de cultures améliorées, la gestion de la fertilité des sols, la lutte antiparasitaire et les pratiques d'élevage rationalisé. Après avoir participé à ces stages, leur production et leur productivité s'étaient accrues, tant au niveau des cultures que de l'élevage, et leurs revenus avaient augmenté – à hauteur de 61% dans les trois pays. Les SPA s'avéraient spécialement bénéfiques pour les femmes (en Ouganda, les ménages dirigés par une femme en tiraient légèrement plus profit que ceux dirigés par un homme), les populations peu alphabétisées et les agriculteurs possédant des terres de taille moyenne. Des données qualitatives suggèrent que les SPA contribuent également à autonomiser les participants. Dans l'ensemble, les stages en question se sont révélés constituer un moyen souple et efficace de travailler avec les ruraux afin d'améliorer leurs moyens de subsistance; et ils semblent avoir modifié la manière dont on conduit la vulgarisation et le développement rural dans la région, deux pays ayant pris des mesures fortes en vue d'institutionnaliser les SPA en tant que principale approche de vulgarisation du gouvernement.

6. **Commission de l'agriculture familiale du Marché commun du Cône Sud - MERCOSUR** (don: 1,09 million d'USD). Le FIDA a octroyé en 2005 un don pour accentuer la participation des organisations d'agriculteurs à la concertation sur les politiques au sein du MERCOSUR. Une évaluation à mi-parcours a estimé que le projet avait déjà produit des effets positifs sur les organisations d'agriculteurs et la formation de capital social en instaurant de nouveaux processus efficaces de consultation et de décision. Cela a bénéficié à la fois aux organisations d'agriculteurs et au secrétariat technique de la Commission: les premières se sentent plus autonomes en étant partie prenante d'une activité régionale et multinationale; et le second est engagé dans un processus d'apprentissage important. Le projet a également contribué à définir les cadres institutionnel, politique et réglementaire de la Commission, et à travers elle ceux des États membres; et une bonne part des réalisations à ce jour sont considérées comme viables. Le projet a été jugé particulièrement novateur en cela qu'il a favorisé de nouvelles approches institutionnelles qui donnent la possibilité de faire entendre les préoccupations des agriculteurs familiaux en général, et des femmes rurales en particulier, au niveau des forums régionaux de politique générale. Cette action a déjà de profondes répercussions sur la manière dont les approches de développement trouvent leur place dans les contextes nationaux.
7. **Attirer les banques commerciales vers la finance rurale en Algérie, en Égypte, en Jordanie et au Maroc** (don: 175 000 USD). Le don consenti en 2005 par le FIDA à l'ONG Accion International visait à attirer les banques de détail vers le microfinancement rural au Proche-Orient et en Afrique du Nord, d'une manière qui réponde aux besoins des ruraux pauvres. Cet objectif devait être atteint en examinant l'intérêt commercial pour les banques de détail d'étendre leurs services financiers à des clients ruraux pauvres, en démontrant la viabilité et la rentabilité des opérations de microfinancement rural pour les banques de détail, et en engageant les banques intéressées dans un processus de dialogue et de planification des activités. Même si le climat n'a pas été aussi propice et l'intérêt manifesté par les banques aussi marqué que prévu, les établissements privés et publics ont été sensibilisés au potentiel du microfinancement dans la région, et le programme a servi de stimulant pour encourager les banques à s'essayer au microfinancement dès à présent ou dans un proche avenir. L'Égypte est le seul pays de la région où une réforme réglementaire a permis l'émergence et la croissance

d'un secteur de la microfinance, et où une banque participant au programme a choisi de se lancer dans un vaste exercice de planification des activités.

8. **Influencer le débat sur la pauvreté rurale mondiale** (don: 150 000 USD). Les fonds octroyés sous forme de dons à Television Trust for the Environment (TVE), ONG médiatique basée au Royaume-Uni, ont financé la préparation, l'élaboration, la pré- et la post-production ainsi que la distribution d'un débat télévisé consacré aux menaces qui pèsent sur la petite agriculture dans le monde entier. Intitulé "Failing the farmer?", le débat a fait intervenir 14 personnes – parmi lesquelles les dirigeants d'organisations de petits exploitants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que des représentants de l'Union européenne, de l'Organisation mondiale du commerce, d'Oxfam International, des universités, du secteur industriel, des gouvernements et du FIDA. Le programme, diffusé cinq fois sur BBC World en mars et avril 2007, a contribué à sensibiliser le grand public aux questions de politique générale concernant l'agriculture familiale dans les pays en développement. On estime que le débat a été regardé par quelque 200 millions de foyers dans 147 pays et territoires du monde, et il a été rediffusé grâce à des partenaires de TVE en Chine et en Nouvelle-Zélande. Il a également eu pour effet que des débats "miroir" ont été organisés (avec l'aide de TVE et grâce aux fonds du don) à la Barbade, aux Philippines, au Suriname et à Trinité-et-Tobago. Finalement, des copies du débat d'origine ont été distribuées à environ 50 organisations partenaires de TVE (ONG et OSC), favorisant une plus grande sensibilisation de ces groupes en Afrique, Asie et Amérique latine.
9. **Appui aux organisations d'agriculteurs des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour la négociation d'accords de partenariat économique (APE)** (quatre dons et un contrat institutionnel pour un total de 400 000 USD). En réponse à une demande formulée par cinq réseaux d'agriculteurs régionaux d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes, le FIDA, la FAO et un groupe d'ONG européennes ont fourni un appui à ces réseaux pour leur donner les moyens de participer à l'examen à mi-parcours des négociations d'APE entre l'Union européenne et les blocs régionaux des pays ACP. Le FIDA a spécifiquement financé une série d'évaluations régionales de l'impact des APE sur l'agriculture familiale, qui ont directement alimenté la participation des réseaux au processus de négociation. Les éléments clés du programme avaient trait au fait que les réseaux d'agriculteurs étaient à l'origine des partenariats, planifiaient les activités et les menaient indépendamment en fonction de leurs propres priorités, et que les contributions des différents partenaires se complétaient les unes les autres tout en respectant les identités, rôles et responsabilités divers de chacun. Grâce à l'appui fourni, les réseaux d'agriculteurs ont pu: a) formuler des positions régionales communes sur les APE, fondées sur les évaluations régionales; b) sensibiliser les petits exploitants, mener des activités de plaidoyer auprès des autorités participant à la négociation, et informer le grand public sur les APE; c) obtenir une reconnaissance formelle en tant que parties prenantes aux négociations des APE aux niveaux national, régional et mondial; d) renforcer leur capacité à influencer l'ordre du jour et le calendrier réels des négociations (essentiellement aux Caraïbes et en Afrique de l'Ouest); et e) contribuer à des mouvements plus larges (aux Caraïbes, le mouvement de la société civile dans son ensemble militant pour des relations commerciales équitables; et, en Afrique, le mouvement d'agriculteurs panafricain qui cherche à participer à tous les processus politiques liés à l'agriculture sur le continent).
10. **Peuples autochtones et indicateurs de pauvreté et de bien-être** (don: 200 000 USD). Durant les sessions de 2005 et 2006 de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, axées sur le thème "Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les peuples autochtones", des craintes ont été exprimées selon lesquelles les efforts pour réaliser les OMD auraient entraîné une perte accélérée des ressources – notamment foncières – nécessaires aux peuples autochtones ainsi que le déplacement de leurs terres ancestrales. Les

objectifs de ce don à l'Instance permanente étaient donc de: a) donner aux groupes autochtones de différentes parties du monde la possibilité de définir leurs propres indicateurs de pauvreté et de bien-être; b) proposer des indicateurs tenant compte des autochtones aux niveaux mondial et régional qui seraient présentés et débattus lors des sessions de l'Instance permanente; et c) veiller à l'adoption et à la large diffusion de ces indicateurs par l'Instance permanente et le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones. Les résultats des ateliers régionaux ont été compilés à l'occasion d'une conférence mondiale sur les indicateurs de bien-être, de viabilité et de pauvreté des peuples autochtones, organisée aux Philippines en mars 2007. Le rapport mondial qui en a découlé inclut une liste des thèmes et indicateurs proposés dans ce cadre, de même que des seuils de référence envisagés pour la Convention sur la diversité biologique et les OMD; il est ensuite devenu le rapport officiel de la session 2008 de l'Instance permanente et a été traduit dans toutes les langues officielles des Nations Unies puis diffusé dans le monde entier. L'impact de ce projet s'est toutefois fait sentir encore plus avant: mobilisation et engagement des organisations autochtones, des organismes compétents, des spécialistes des indicateurs et des experts gouvernementaux, ainsi que liens forgés entre eux sur la question des indicateurs, des liens ayant une grande valeur, et qui, l'espère-t-on, auront des effets positifs durables.

C. Dons par pays

11. **Viet Nam: Mettre en relation les petits foyers pauvres avec les supermarchés et les autres chaînes de qualité** (don: 200 000 USD). Ce projet avait pour objectif d'améliorer les moyens d'existence des petits exploitants agricoles du Viet Nam en favorisant leur accès à de nouvelles filières alimentaires de grande valeur sur le marché intérieur, et de faire en sorte que les enseignements tirés de la démarche soient mis à la disposition de la République démocratique populaire lao. Il a été coordonné par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement et exécuté par un consortium d'instituts de recherche français et vietnamiens et l'université nationale du Laos. Le choix des zones d'intervention et des produits a reposé sur l'inclusion des ménages pauvres, les avantages présentés par les sites pour des éléments qualitatifs spécifiques, les liens existants entre les villes et les marchés, ainsi que la zone du projet du FIDA. Les activités ont inclus: l'évaluation de la demande des acheteurs; l'information et la mise en réseau des parties prenantes, dont les acheteurs des supermarchés; l'essai de nouvelles pratiques de contrôle de la qualité et de bonnes pratiques agricoles; l'audit et la promotion des organisations d'agriculteurs et de la coordination entre les filières; et l'élaboration de directives relatives aux bonnes pratiques commerciales. Le projet a montré que les petits exploitants pouvaient produire des denrées alimentaires de qualité et, avec l'appui des organisations d'agriculteurs, parvenir à des filières alimentaires de grande qualité. Un arbitrage s'impose en ce qui concerne la taille des unités collectives de production – assez réduites pour permettre une surveillance adéquate de la qualité et suffisamment importantes pour répondre aux besoins du marché. Il y a déjà des cas de reproduction dans le cadre des partenariats, soutenus par le FIDA, pour le développement de l'agroforesterie en faveur des pauvres, et une discussion a été lancée en vue de les multiplier au titre du programme d'amélioration de la participation des pauvres aux marchés, au Viet Nam.
12. **Programme relatif aux moyens de subsistance locaux dans le centre-ouest du Népal** (don: 485 000 USD). Il s'agit d'un projet pilote promouvant une approche par corridor du développement dans la région du Centre-Ouest, le long de la nouvelle route nord-sud qui relie les hautes terres aux plaines (terai). Le projet, géré par une ONG locale, cherche à garantir aux femmes et aux communautés marginalisées un accès accru aux marchés et de meilleures filières commerciales, ainsi qu'à leur offrir d'autres possibilités que l'agriculture traditionnelle. D'après les

conclusions de l'examen à mi-parcours réalisé en 2008, la nouvelle route a créé des opportunités marchandes pour le groupe cible, tandis que le projet l'a aidé à adopter tout un éventail de nouvelles entreprises (légumes, volailles, caprins, produits forestiers non ligneux, habillement et services agrovétérinaires). Plus de 5 100 ménages, regroupés au sein de 230 mutuelles d'épargne et de crédit, y ont participé, les femmes et groupes marginalisés atteignant respectivement des taux de 52% et 45%. Les impacts du projet comprennent des possibilités d'emploi accrues, des revenus plus élevés (moyenne: environ 148 USD par ménage) et une sécurité alimentaire améliorée pour plus de 2 000 ménages. Quant aux enseignements tirés, ils soulignent la nécessité: a) d'instaurer de nouvelles dispositions commerciales au niveau national – les marchés de détail indiens offrent également de nouvelles possibilités; b) de renforcer la capacité d'ajouter de la valeur à la production; c) d'établir des centres de collecte, des systèmes d'information sur les marchés, des mécanismes d'approvisionnement et des arrangements de sous-traitance; d) de créer des passerelles et de collaborer avec d'autres initiatives locales de développement; e) d'assurer la viabilité après le projet en mettant sur pied une fédération de coopératives à laquelle les groupes puissent se rattacher; et f) de renoncer à une approche compartimentée par composante au profit d'une approche du développement par corridor et chaînes de valeur reliant tous les efforts. En fonction du succès de la démarche pilote, l'approche sera élargie par le biais d'un projet d'investissement à venir, le projet d'appui à une agriculture de haute valeur dans les zones collinaires et montagneuses.

13. **Programme pilote visant à aider les petits producteurs à accéder à des marchés dynamiques au Guatemala** (don: 200 000 USD). Le partenariat du FIDA avec l'Association guatémaltèque d'exportateurs (AGEXPORT) vise à aider les associations économiques rurales et autochtones à vendre leurs produits sur de nouveaux marchés. Ce programme de renforcement des capacités, financé par le FIDA, l'Agence des États-Unis pour le développement international et l'Agence danoise de développement international, appuie la commercialisation de produits agricoles et artisanaux traditionnels et modernes. Dans ce cadre, AGEXPORT a réalisé des études pour améliorer la qualité de la production de café biologique et issu du commerce équitable, tout en favorisant une mise sur les marchés des États-Unis et d'autres pays. Elle a également encouragé l'exportation d'oignons et d'autres produits agricoles de grande qualité vers le Costa Rica et d'autres pays d'Amérique centrale, soutenu des conceptions innovantes pour les produits textiles en recrutant un expert international en la matière, tout en soutenant également les ventes, et conduit des études de faisabilité s'agissant de construire des usines de transformation des fruits. Dix organisations de ruraux vivant en deçà du seuil de pauvreté ont acquis des capacités de commercialisation et d'exportation de leur production, appris à fournir des services techniques et trouvé le moyen de s'engager sur les questions de politique générale touchant au développement rural et autochtone national. La signature d'accords avec tout un éventail de partenaires stratégiques, parallèlement à la formation d'alliances avec le secteur privé dans son ensemble, pour des activités portant sur l'accès aux marchés et la promotion des exportations s'est avérée constituer une bonne pratique dans le domaine du renforcement de la compétitivité rurale; le programme a permis de tirer des enseignements précieux pour d'autres projets de chaînes de valeur dans des pays tels que le Honduras et le Nicaragua.
14. **Angola: Cartographie des terres communales et atténuation des conflits dans les hauts plateaux du Centre** (don: 149 000 USD). Le projet, mis en œuvre par l'ONG Development Workshop, a pour but de jeter les bases d'un projet d'investissement dans les hauts plateaux du Centre, en se concentrant sur la nécessité de surmonter les principaux obstacles, de produire des données, de tester de nouvelles méthodes et dispositions institutionnelles, de bâtir des partenariats, d'offrir des formations pour améliorer les compétences et de contribuer à gagner la

confiance du personnel technique et des agriculteurs. Une étude socioéconomique a été menée dans une municipalité, suivie par des processus de cartographie participatifs afin de délimiter les zones communales dans 36 villages. Dans l'un d'entre eux, on a même ensuite cartographié plus de 400 parcelles individuelles. Development Workshop est l'une des principales ONG participant au débat sur la législation et la réglementation foncières, et en a tiré une expérience précieuse sur laquelle appuyer son travail de pression et de plaidoyer ainsi que ses activités en cours auprès de ces communautés. Le projet financé par un prêt du FIDA (lorsqu'il sera entré en vigueur) bénéficiera de ce don à plusieurs égards: les chefs traditionnels et les membres des communautés, les pouvoirs locaux ainsi que les agents de vulgarisation du gouvernement ont été formés et ont accumulé de l'expérience en participant à la cartographie des terres, en appliquant la législation foncière et en réalisant une étude socioéconomique de référence.

15. **Ouganda: Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts** (don: 400 000 USD). S'inscrivant parfaitement dans le programme de pays de l'Ouganda, ce don a permis l'élaboration du programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts, soit un investissement de 39 millions d'USD. Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre du programme précédent (programme d'appui à l'aménagement des districts), on a particulièrement veillé, au stade de la conception, à mettre en place des mécanismes pour bien cibler les activités d'appui. Le don, qui a financé une série d'études spéciales, a servi à focaliser l'attention de l'unité de coordination du projet sur la nécessité de tirer des enseignements de l'expérience passée et d'entreprendre des évaluations détaillées de la pauvreté au niveau communal. Le travail mené par le biais de ces études a joué un rôle crucial dans la définition par le programme de sa méthodologie de ciblage, qui aura pour objectif d'atteindre les foyers les plus démunis et ceux dont la pauvreté est transitoire grâce à un encadrement des ménages et à l'organisation des pauvres en groupes d'intérêts "pré-économiques" de sorte qu'ils aient finalement accès à des services de conseils techniques génériques en matière agricole.
16. **Arménie: Programme en faveur de l'accès des agriculteurs aux marchés** (don: 501 000 USD). Le programme en faveur de l'accès des agriculteurs aux marchés, qui est en cours et représente un investissement de 32 millions d'USD, travaille à stimuler la croissance des entreprises rurales ayant des liens forts avec les producteurs primaires pauvres et les ruraux qui cherchent de meilleures possibilités d'emploi. L'une de ses principales caractéristiques réside dans la création d'un fonds de capital-risque, qui proposera un apport de capitaux et de quasi-capitaux, ainsi que diverses formes d'appui à la gestion, aux petites et moyennes entreprises agronomiques, aux exportateurs, aux agents de commercialisation et aux autres acteurs commerciaux pertinents. Le don du FIDA, qui s'inscrit dans le plan global de financement du projet et complète un prêt de 12 millions d'USD du Fonds, appuie cette innovation importante, une première à la fois pour l'Arménie et pour le FIDA. L'expérience, les résultats et les enseignements seront soigneusement documentés et mis à disposition en vue d'une diffusion large par le FIDA et le fonds de capital-risque lui-même. Ce dernier recèle des possibilités importantes de reproduction dans d'autres programmes de pays, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire.

Programmes de dons d'autres institutions financières internationales

1. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque asiatique de développement (BAsD) disposent toutes des mécanismes conséquents de financement sous forme de dons en dehors des dispositions relatives au cadre pour la soutenabilité de la dette et des systèmes d'allocation fondés sur la performance, qu'elles utilisent aux fins de remplir leurs mandats respectifs.
2. Si la Banque mondiale n'a pas à proprement parler de politique en matière de dons – en dehors de son cadre de soutenabilité de la dette approuvé par le conseil –, son mécanisme d'octroi de dons pour le développement (MDD) poursuit les buts suivants: "encourager l'innovation, servir de catalyseur pour établir des partenariats et élargir les services de la Banque". Les opérations du MDD devraient servir les objectifs de développement de la Banque mais ne pas entrer en concurrence avec ses instruments ordinaires, être menées là où la Banque a un avantage comparatif distinct, englober des activités ou des avantages pour plusieurs pays, consolider les partenariats, faire pression en faveur d'un appui financier supplémentaire, être mises en œuvre par des bénéficiaires ayant fait leurs preuves en matière d'exécution et de probité financière, entretenir une relation étroite avec les programmes ordinaires de la Banque, et disposer d'une stratégie de désengagement explicite et adaptée. Le MDD comporte deux guichets de financement, l'un pour le travail de développement à long terme (recherche agricole et sanitaire) et l'autre pour apporter des fonds de lancement afin de piloter des approches et idées nouvelles. En 2008, son budget de 176 millions d'USD a été mis au service de 55 programmes; les bénéficiaires en ont été des ONG et des organisations intergouvernementales, notamment le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), qui a reçu 50 millions d'USD. Les fonds du MDD servent également à financer le Fonds de la société civile pour le développement social, qui octroie de petits dons au profit d'activités menées par des OSC dont l'objectif primordial est d'encourager et d'appuyer la participation civique des pauvres et des groupes marginalisés aux processus de développement. Les propositions de programme sont passées en revue par un conseil du MDD afin de vérifier qu'elles sont bien conformes aux critères d'admissibilité et aux priorités institutionnelles, sur la base de quoi le conseil en question formule des recommandations d'allocation à l'intention des hauts responsables pour examen par le conseil d'administration de la Banque. Ce dernier est alors prié d'approuver le programme et le budget du MDD pour l'année à venir.
3. L'examen annuel 2008 de l'efficacité du développement réalisé par le Groupe d'évaluation indépendante de la Banque, a fait ressortir les processus améliorés que la Banque a mis en place pour encourager une plus grande sélectivité au niveau des programmes, bien qu'il ait signalé que leur effet n'avait pas encore été complètement évalué. Il a noté que les analyses de la qualité de départ des programmes appuyés par le MDD confirmaient cette observation, citant en particulier la qualité accrue de la conception des programmes et la meilleure préparation à l'exécution, ainsi qu'un certain nombre de points appelant correction, notamment des objectifs irréalistes, des cadres de résultats insuffisants et une documentation médiocre.
4. La BAsD utilise les dons pour apporter une assistance technique en vue de promouvoir la concertation régionale sur les politiques, de renforcer les capacités et les institutions, de générer et diffuser des savoirs et de forger des partenariats. Les activités d'assistance technique aident les États membres en développement de la BAsD à identifier, formuler et mettre en œuvre des projets de développement, à formuler des stratégies, politiques et programmes de développement, à améliorer leurs capacités institutionnelles, à réaliser des études sectorielles et politiques, et à

approfondir leur connaissance des questions de développement. Les dons d'assistance technique sont essentiellement financés par deux sources: le Fonds spécial pour l'assistance technique, qui est lui-même alimenté par diverses sources; et le Fonds spécial japonais, qui est mis à disposition par le Gouvernement japonais sur la base de dons non liés. La BASD bénéficie aussi, en complément, du Fonds japonais pour la réduction de la pauvreté, un fonds de dons non liés qui sert à financer des projets dans les pays en développement membres de la BASD pour porter directement secours aux segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, tout en renforçant leurs capacités d'autonomie et de génération de revenus.

5. En termes de pouvoir d'approbation, le président de la BASD est investi de l'autorité suffisante pour valider l'assistance technique financée par des dons, à condition que le montant le plus élevé octroyé par n'importe quelle source (BASD ou fonds de cofinancement) ne dépasse pas 1,5 million d'USD. Il peut déléguer cette autorité aux vice-présidents et aux chefs de service – dans le cas d'une assistance technique à petite échelle. Il rend compte de toutes les approbations au conseil. Les propositions d'assistance technique financée par des dons supérieurs à 1,5 million d'USD sont renvoyées au conseil pour approbation sur la base d'une absence d'objection.
6. Un document de politique générale en date de 2008 et intitulé "Increasing the Impact of the Asian Development Bank's Technical Assistance Program" met en lumière les conclusions d'une évaluation antérieure du programme, conduite en 2007 par le service d'évaluation des opérations. Les points forts du programme comprenaient ainsi, selon cette étude: un processus programmatique systématique au niveau national, qui garantissait une approche à long terme des questions clés; de la souplesse face aux conditions spécifiques prévalant dans les différents pays et secteurs; et une régularité des financements pour surmonter les difficultés et contraintes de développement dans les pays en développement membres de la BASD. Ses faiblesses incluaient: a) une focalisation insuffisante au niveau national, et une synergie limitée entre les opérations par pays et le programme d'assistance technique régionale de la BASD; b) des procédures d'instruction susceptibles d'allonger considérablement le temps de préparation de l'assistance technique, sans pour autant ajouter beaucoup de valeur à la conception du projet; c) une insistance sur la phase d'instruction et de conception, d'où un manque d'attention et de ressources humaines consacrées à la supervision de la mise en œuvre; et d) une appropriation lacunaire par les pays et les organismes d'exécution. En particulier, à l'aune des objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, l'assistance technique de la BASD accusait un certain retard quant à l'utilisation des procédures et systèmes nationaux et au rôle que les bénéficiaires sont appelés à jouer dans la passation des marchés, qui était gérée principalement par la BASD.
7. La BAfD met ses dons d'assistance technique à la disposition de tous ses pays membres (donc à des conditions très favorables) et d'organisations régionales menant des projets et programmes régionaux. Les ressources sous forme de dons sont allouées à deux fins distinctes. L'assistance technique au cycle des projets vise à constituer une réserve de projets pour les opérations de la BAfD, à rehausser la qualité des projets et programmes et à améliorer leur exécution; elle appuie en outre toute une gamme d'activités, des études de faisabilité préliminaires aux évaluations a posteriori. L'assistance technique destinée au renforcement des capacités institutionnelles met à la disposition des États membres des ressources sous forme de dons pour: créer/consolider des institutions au profit de la conception, du suivi et de l'évaluation des projets; renforcer les capacités d'analyse politique et de programmation d'activités; préparer des études sectorielles; fortifier les institutions de recherche nationales et régionales; promouvoir l'investissement et la gouvernance du secteur privé, ainsi que les partenariats privé-public; et

accentuer les aptitudes liées à la gestion axée sur les résultats, au suivi et à l'évaluation.

8. Pour chaque proposition de don d'assistance technique, le président de la BAfD soumet au conseil d'administration un rapport écrit recommandant l'approbation d'une opération de don. Toutefois, afin d'accélérer l'instruction de ces opérations et d'en favoriser une conclusion rapide, le conseil d'administration peut adopter ses propres directives et procédures en vue d'autoriser le président à approuver les dons d'assistance technique jusqu'à une certaine limite.
9. Si l'on compare les programmes de dons de la Banque mondiale, de la BAsD et de la BAfD, il est évident que chacun a une portée et une focalisation différentes. Surtout, tandis que les activités de la Banque mondiale dans le cadre du MDD sont censées entretenir une relation étroite avec ses programmes ordinaires, les programmes de dons d'assistance technique de la BAsD et de la BAfD visent expressément à appuyer les cycles des projets de ces institutions. Ils sont également financés par des sources très différentes: allocations par pays fondées sur la performance (dans le cas de la BAsD); produit net des ressources ordinaires; contributions volontaires et transferts internes; et financement bilatéral supplémentaire.
10. Cela dit, les trois programmes de dons présentent aussi un certain nombre de points communs et sont porteurs d'enseignements pour le FIDA. Premièrement, tous doivent en principe contribuer à la réalisation des objectifs de développement de leurs organisations respectives. Deuxièmement, la promotion de l'innovation, l'établissement de partenariats avec tout un éventail d'acteurs du développement, le renforcement des capacités dans les pays en développement membres et l'accumulation de savoirs au sujet des questions de développement sont autant d'objectifs poursuivis par les programmes. Troisièmement, la mise en avant d'activités aux niveaux tant régional que national est un thème commun à tous les programmes. Quatrièmement, s'agissant de la Banque mondiale et de la BAsD, les programmes peuvent soutenir des activités dans tous les pays en développement membres de ces institutions. Cinquièmement, les conseils d'administration de la Banque mondiale et de la BAsD (ainsi que, du moins théoriquement, celui de la BAfD) ont délégué des pouvoirs conséquents à leur président respectif pour approuver des propositions de don à titre individuel. Enfin, les évaluations des programmes de dons de la Banque mondiale et de la BAsD confirment nombre des conclusions du FIDA relativement à ses propres politique en matière de dons et portefeuille de projets.

Cadre logique de la politique révisée en matière de dons

Synthèse	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>Finalité: La promotion d'approches et de technologies efficaces et/ou innovantes, ainsi que de politiques et d'institutions porteuses au profit du développement agricole et rural contribue à la réalisation du but primordial du FIDA</p>	<p>Pourcentage de programmes de pays notés 4 ou plus pour leur contribution à: a) la hausse des revenus; b) l'amélioration de la sécurité alimentaire; et c) l'autonomisation des femmes et des hommes pauvres en milieu rural</p> <p>Pourcentage de projets notés 4 ou plus, une fois terminés, pour leur efficacité dans l'un ou plus des domaines thématiques que sont l'engagement, l'impact sur la pauvreté du groupe cible, l'innovation, l'apprentissage et/ou la reproduction/application à plus grande échelle</p>	<p>Cadre de mesure des résultats pour la huitième reconstitution des ressources du FIDA (niveau 2)</p>	
<p>Objectif: Le FIDA, ses partenaires et les autres parties prenantes au développement rural approfondissent leur connaissance et leur compréhension de ce qui constitue des approches et technologies efficaces et/ou innovantes, ainsi que des politiques et institutions porteuses, au profit des femmes et des hommes pauvres en milieu rural</p>	<p>Nombre d'enseignements tirés de la reproduction/application à plus grande échelle de projets et de programmes de pays du FIDA par le biais du portefeuille de dons</p> <p>Nombre d'enseignements tirés de la reproduction/application à plus grande échelle par les partenaires et les autres parties prenantes au développement rural par le biais du portefeuille de dons</p>	<p>COSOP axés sur les résultats; documents de conception de projet; rapports d'évaluation d'OE</p> <p>Sources d'informations publiques: rapports des partenaires et des autres parties prenantes au développement rural</p>	<p>(De l'objectif au but)</p> <p>Enseignements répercutés dans les projets et programmes de pays et dans les activités de plaidoyer du FIDA</p>
<p>Résultats:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion d'activités innovantes et élaboration de technologies et d'approches novatrices au profit du groupe cible du FIDA. 2. activités de sensibilisation, de plaidoyer et de concertation sur les politiques s'agissant des questions importantes pour les ruraux pauvres menées par ce groupe cible ou en son nom. 3. renforcement de la capacité des institutions partenaires à fournir toute une gamme de services d'aide aux ruraux pauvres. 4. promotion, auprès des parties prenantes au sein des régions et de l'une à l'autre, de l'assimilation des enseignements, de la gestion des savoirs et de la diffusion de l'information au sujet des questions liées à la réduction de la pauvreté rurale. 	<p>Nombre/pourcentage de projets atteignant les objectifs individuels liés au don consenti</p>	<p>Rapports d'achèvement de projet; rapports d'évaluation de projet; documents sur "l'impact et les enseignements tirés" élaborés pour tous les dons importants</p>	<p>(Des résultats à l'objectif)</p> <p>Enseignements tirés et effectivement communiqués au sein du FIDA, aux partenaires et aux autres parties prenantes</p>
<p>Activités:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Focalisation de la recherche agricole sur les besoins des agriculteurs pauvres en ressources. 1.2 Pilotage d'initiatives novatrices de manière à supprimer les obstacles que rencontrent les ruraux pauvres. 2.1 Appui aux forums de politique générale aux niveaux national, régional et mondial traitant du développement rural et agricole utile aux pauvres, et facilitation de la participation d'organisations de la société civile rurale à ces forums. 2.2 Soutien à la vulgarisation par les médias afin de mieux sensibiliser aux questions de politique générale qui concernent directement les ruraux pauvres. 3.1 Fourniture d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités aux acteurs étatiques et autres. 4.1 Création ou consolidation d'associations et de réseaux de savoirs du niveau communautaire à l'échelle mondiale. 	<p>Nombre de projets et montant des ressources allouées sous forme de dons à différentes activités de projet</p>	<p>Documents de conception de projet financés par des dons</p>	<p>(Des activités aux résultats)</p> <p>Mise en place de procédures améliorées de gestion des dons</p>

Politique du FIDA en matière de dons et secteur privé

1. **Quel type d'entité du secteur privé?** Les types d'entités du secteur privé qui seront admises à recevoir des ressources du FIDA sous forme de dons incluent: a) des entreprises commerciales du secteur privé (par opposition aux ONG ou aux organisations d'agriculteurs, qui peuvent actuellement recevoir, et reçoivent, des dons du FIDA); et b) des entreprises de gestion privées qui assurent la gestion de fonds d'affectation spéciale multidonateur ou de fonds de développement pour le compte des donateurs. Les entreprises du secteur privé relevant de la catégorie a) seront essentiellement des entreprises agro-industrielles locales, des sociétés de transformation, des institutions de microfinancement ou des banques commerciales qui peuvent ou souhaitent traiter directement avec les groupes cibles du FIDA.
2. **Qu'est-ce qui justifie d'octroyer des dons au secteur privé?** Les petits exploitants, en particulier, et plus généralement les ruraux pauvres interagissent quotidiennement avec des opérateurs du secteur privé dans le cadre de la fourniture de services agricoles, d'intrants, de fonds et de marchés. En conséquence, il ne suffit pas de mieux armer les ruraux pauvres face aux intermédiaires du secteur privé pour accroître leur production agricole et leurs revenus; ce résultat dépend aussi lourdement – et de plus en plus – de la vigueur des entreprises privées elles-mêmes, de leurs performances et de leurs investissements dans les zones rurales.
3. Le FIDA soutient depuis longtemps les efforts déployés pour autonomiser son groupe cible et renforcer les organisations de ruraux pauvres; il a maintenant besoin de compléter cette démarche en appuyant l'émergence d'un secteur privé qui crée de nouvelles possibilités économiques pour les populations rurales pauvres. En vertu de la politique actuelle, des dons peuvent être octroyés à des États en développement membres, à des organisations intergouvernementales, à des OSC, à des ONG et à des initiatives hébergées par le FIDA; elle exclut en revanche les acteurs commerciaux du secteur privé. Certes, bien des choses peuvent être et ont été accomplies dans le cadre de cette politique, le FIDA pourrait faire nettement plus s'il était en mesure de traiter directement avec le secteur privé. Dans de nombreux cas, les prêts constitueraient l'instrument de financement le plus approprié; toutefois, il peut exister des circonstances spécifiques où le recours à des dons serait davantage indiqué¹.
4. **Entreprises commerciales du secteur privé.** Nombre d'acteurs du secteur privé préfèrent travailler avec des clients plus riches ou des agriculteurs plus importants, soit parce qu'ils jugent trop élevés le risque et les coûts de transaction associés aux ruraux pauvres ou aux petits exploitants, soit parce qu'ils manquent simplement d'informations sur la meilleure manière de collaborer avec eux. L'intérêt de faire un don à une entreprise du secteur privé consiste donc à lui fournir les moyens de surmonter ce risque et ces coûts de transaction, et de l'inciter à traiter avec les groupes cibles du FIDA ou à leur proposer des services ou des marchés. Les dons pourraient servir à financer les frais spécifiques que les entreprises ne doivent assumer qu'une seule fois, lorsqu'elles élaborent un nouveau mode d'activité commerciale ou se tournent vers de nouveaux clients/marchés – soit des coûts qui sont presque toujours plus élevés au démarrage. La viabilité des nouveaux services ou marchés proposés à son groupe cible est une préoccupation clé pour le FIDA, et la valeur ajoutée de tout don sera estimée à l'aune de la probabilité ou non de voir lesdits services ou marchés maintenus ou élargis après le versement et l'utilisation des ressources du don.

¹ Les dons ne représentent qu'une modalité de financement parmi d'autres. Le FIDA examine plus largement son rôle et ses instruments en ce qui concerne sa relation avec le secteur privé et, comme indiqué dans le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, il présentera au Conseil d'administration une proposition sur cette question en décembre 2010. L'expérience préliminaire d'octroi de dons au secteur privé permettra de tirer des enseignements importants, qui seront reflétés dans ledit document

5. **Entreprises de gestion privées.** De plus en plus, les organismes bilatéraux et multilatéraux ont recours à des sociétés privées pour gérer des activités de développement variées. Le fait que le FIDA ne peut faire de même, dans la mesure où il n'est pas autorisé à acheminer des fonds sous forme de dons par l'intermédiaire d'entités du secteur privé, apparaît sans cesse plus anachronique. Deux exemples pratiques méritent d'être cités. Ainsi, la Commission européenne étudie actuellement différentes possibilités en vue de constituer un fonds pour l'assistance technique à l'échelle de l'Afrique à hauteur de 10 millions d'EUR pour la sous-traitance de cultures pour les organisations d'agriculteurs, les petites et moyennes entreprises et les institutions de microfinancement. Il est proposé que ces fonds transitent par l'intermédiaire du FIDA en tant que fonds supplémentaires et, dans ce cas, le rôle du FIDA serait d'acheminer ces fonds au fonds pour l'assistance technique. Cependant, bien que les objectifs du fonds pour l'assistance technique s'inscrivent dans le droit fil du mandat du FIDA, le fait que ce fonds soit géré par un gestionnaire privé (basé en Afrique du Sud) a pour conséquence que le FIDA n'a pour l'instant pas été en mesure de mettre ses propres ressources à la disposition du fonds pour l'assistance technique. Un second exemple a trait au Zimbabwe, où une société privée de conseil en développement gère un programme de protection sociale et de renforcement des moyens d'existence financé par divers donateurs, dont le Ministère du développement international du Royaume-Uni, la Banque mondiale et l'Union européenne. Le programme est fermement axé sur l'agriculture et cible les ménages ruraux pauvres, voire complètement démunis, mais du fait que le programme est géré par une société privée, le FIDA n'est pas à même de prendre part à cette initiative. La politique en matière de dons propose d'autoriser le FIDA à devenir cofinanceur de ce type de fonds, même s'ils sont gérés par le secteur privé.
6. **Activités.** Les ressources sous forme de dons seront utilisées pour financer des activités approuvées spécifiques dont la gestion incombera à des partenaires du secteur privé. Parmi les activités qui pourront être financées de la sorte, on citera les exemples suivants:
- a) pour les entreprises commerciales du secteur privé:
- études de faisabilité et/ou de marché pour déterminer la rentabilité des services proposés ou l'envergure et/ou la conception des modèles d'activités commerciales afin de travailler plus efficacement avec les petits exploitants ou les ouvriers ruraux;
 - formation d'employés des entreprises du secteur privé à la sensibilisation des clients ruraux pauvres ou à la fourniture de services à cette clientèle particulière;
 - études des marchés et des activités commerciales pour mettre au point de nouveaux produits financiers destinés spécifiquement aux ruraux pauvres; et
 - sensibilisation initiale ou formation/organisation des nouveaux fournisseurs ou clients de l'entreprise.
- b) pour les entreprises de gestion privées: toute activité conforme aux objectifs stratégiques du FIDA, appuyée soit dans un pays donné, soit au niveau régional/mondial, dès lors qu'elle est financée par un fonds multidonateur auquel contribuent les autres organismes de développement et/ou donateurs.

7. Aucun don ne sera octroyé pour renflouer les fonds propres ou augmenter le capital d'une entité du secteur privé, ni pour financer des activités ou frais de fonctionnement à long terme qui auraient été pris en charge par l'entreprise en l'absence de don. Le FIDA ne siègera au conseil d'administration d'aucune société privée.
8. **Mise en œuvre.** En mettant des dons à la disposition du secteur privé, le Fonds travaillera dans le cadre de sa stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat.
9. Bien que le fait de travailler directement avec le secteur privé représente une possibilité importante de faire profiter les ruraux pauvres de nouveaux avantages notables, dans la pratique, il est peu probable que les occasions soient fréquentes de nouer de tels partenariats, et le FIDA ne devrait pas accorder plus de deux ou trois dons de ce genre par an.
10. **Directives et diligence raisonnable.** Avant d'octroyer tout financement sous forme de dons à des entités du secteur privé, le FIDA élaborera des directives précises qui définiront les critères d'admissibilité applicables à ces dons, qui comprendront l'obligation de justifier le recours à un don plutôt qu'à un prêt, et l'impératif de fournir une contribution en contrepartie. Il établira par ailleurs des procédures relatives à la diligence raisonnable qu'il conviendra d'exercer s'agissant des partenaires envisagés, et ce, dans le cadre d'un processus plus large de mise au point de nouvelles procédures pour une meilleure gestion des dons.
11. Toutes les notes conceptuelles relatives au secteur privé comporteront des pages supplémentaires consacrées aux critères d'admissibilité, confirmant que le don y satisfait, ainsi qu'un formulaire relatif à la diligence raisonnable qui sera rempli par le parrain du don. Hormis le contrôle préalable des partenaires potentiels aux niveaux administratif et financier (y compris une évaluation du bilan de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale), une vérification des activités devant être financées par le don sera également fournie pour garantir la conformité avec la politique de mise en œuvre susmentionnée. Dans la mesure du possible, le FIDA se reposera sur le travail de vérification effectué par un organisme donateur envisagé comme partenaire, à condition que la démarche respecte les prescriptions minimales du Fonds. Une telle approche réduira les coûts de transaction et fera honneur à l'esprit de la Déclaration de Paris.
12. **Suivi et évaluation.** Toutes les propositions de don seront assorties d'un mécanisme de suivi et d'évaluation afin de mesurer certains indicateurs essentiels de l'impact, qui porteront, s'il y a lieu, sur:
 - le nombre de sous-traitants ou de petits exploitants fournissant l'entreprise;
 - les ventes et les revenus générés par les agriculteurs participants;
 - le nombre d'emplois locaux créés par l'entreprise;
 - la hausse du salaire des ouvriers ruraux employés par l'entreprise;
 - le nombre de clients modestes (par exemple pour le microfinancement ou d'autres services agricoles) de l'entreprise;
 - le taux d'adoption des technologies introduites par l'entreprise; et
 - l'impact direct et indirect potentiel sur l'économie locale, si possible.
13. Le FIDA recommande au Bureau de l'évaluation d'examiner la politique dans les trois ans suivant son instauration. Cette évaluation devrait s'intéresser tout particulièrement à l'expérience acquise par le biais des projets financés par des dons qui auront été gérés par des partenaires du secteur privé.

14. **Gestion de l'apprentissage et des savoirs.** Le principal objectif de la politique du FIDA en matière de dons est de permettre au Fonds, à ses partenaires et aux autres parties prenantes au développement rural d'approfondir leur connaissance et leur compréhension de ce qui constitue des approches et technologies efficaces et/ou innovantes, ainsi que des politiques et institutions porteuses, au profit des femmes et des hommes pauvres en milieu rural. L'octroi d'un financement par don au secteur privé commercial représente une possibilité importante pour le FIDA d'expérimenter de nouveaux types de partenariats et d'en tirer des enseignements. L'apprentissage sera un processus à double sens, et les dons pourront également être un moyen d'inciter le secteur privé à comprendre l'intérêt de la collaboration avec des organismes de développement et à étudier la meilleure façon d'étendre ses marchés aux ruraux pauvres. Illustrant l'importance d'utiliser le financement par dons à des fins d'apprentissage, toutes les propositions de don incluront également une partie détaillant la manière dont la gestion des savoirs sera menée et documentée dans le cadre du don considéré.

